

DELIBERATION CFVU-001-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 6 janvier 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 13 décembre 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie à distance le 10 janvier 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 13 décembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 1 abstention, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

**Signé le 13 janvier
2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 janvier 2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 13 décembre 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 13 décembre 2021 à 14h35, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel, à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, puis présente à 14h45
BATY Vincent	Absent
BLIN Camille	Excusée, a donné procuration à Monsieur FRANZONE
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy	Excusée
CARROUE Equinoxe	Présente, puis excusée à 17h17
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
COEFFE Vincent	Présent
EVEILLARD Mathieu	Présent
FAYET Bastien	Excusé
FRANZONE Sebastian	Présent, puis excusé à 17h17
GRIMAUTL Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent puis excusé à 16h30, donne procuration à Madame MALLET
HOWA Hélène	Présente
JOLY Léo	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur COEFFE
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LOURTIS Valentin	Absent
MARCHAND Célestin	Absent
NEBBULA Constance	Absente
OGER- - JUBEAU Augustin	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur TRAVIER
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
PICHON Mathieu	Absent
PROUST Manon	Excusée
PRUNIER Delphine	Excusée puis présente à 14h45
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE à 14h45
ROUGER Manuel	Absent

TAXIL Bérangère	Présente
TESSIER Axel	Absent
TOFFOLI Hugo	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BAUPIN Dominique, Directeur de la direction du pilotage et de l'évaluation

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

DANIEL Christophe, Doyen de la faculté de droit, économie, gestion

FAVREAU Michèle, Doyen honoraire de la Faculté de droit, économie, gestion

MATHIEU Elisabeth, Assesseure à la pédagogie à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

TEXIER Stéphane, Directrice de la politique de site Angers, Le Mans, Laval CROUS

Membres invités par le Président présents à distance :

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Point sur la rentrée – Focus logement – par Madame Stéphanie TEXIER, Directrice de la politique de site Angers, Le Mans, Laval au CROUS.....	1
1-2 Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL.....	2
1-3 Retour du HCERES après la visite du 2 décembre.....	4
2. Approbation du procès-verbal	5
2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2021.....	5
3. Prospective et moyens.....	5
3-1 Répartition de l’enveloppe 2022 des moyens destinés à la formation.....	5
3-2 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).....	7
4. Enseignement et conventions.....	9
4-1 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences.....	9
4.2 Parcoursup.....	11
4.2 a attendus locaux en L1 et But 1.....	11
4.2 b Parcoursup : Critères d’examen des vœux en L1 et BUT 1.....	11
4.2 c Parcoursup : capacités d’accueil en L1 et BUT 1.....	11
4.3 Trouver Mon Master.....	13
4.3 a Trouver Mon Master - Composition des commissions de recrutement.....	13
4.3 b Trouver Mon Master - Capacités d’accueil en M1.....	14
4.3 c Trouver Mon Master - Attendus locaux.....	16
4.3 d Trouver Mon Master - Critères d’examen des vœux.....	17
4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2022.....	17
4.5 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2023.....	18
4.6 Conditions de poursuite d’études – Pluripass / LAS – vote.....	18
4.7 MCC MEM Pluripass / LAS –vote.....	20
4.8 Création du CU Economie-gestion – Faculté de Droit, économie, gestion.....	21
5 Affaires générales et statutaires.....	23
5-1 Résultats de l’élection d’un représentant du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master.....	23
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 13 décembre 2021.....	24

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h32. À l'ouverture de la séance du 13 décembre 2021, 22 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 15 membres présents et 7 membres représentés).

1. Informations

1-1 Point sur la rentrée – Focus logement par Madame Stéphanie TEXIER, Directrice de la politique de site Angers, Le Mans, Laval au CROUS

Madame TEXIER présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que le parc de logement du CROUS s'élève à 2 316 logements et 2 340 lits. Actuellement le parc du CROUS sur le territoire angevin permet de loger 5,5% des étudiants. S'agissant des étudiants boursiers, cela représente une capacité d'hébergement de 17,8%. Parmi les éléments marquants, il est possible de noter que le taux d'occupation en mars 2021 était encore de 95,5% avec un nombre de départs divisé par 2 entre 2020 et 2021. Les étudiants restent dans leur logement, probablement par crainte de ne pas en retrouver l'année suivante.

Les travaux sur le site LAKANAL sont en cours d'achèvement. Ces travaux ont permis au CROUS Nantes Pays de la Loire d'achever ses travaux de réhabilitation sur l'ensemble du territoire ligérien.

Moins de places ont été offertes en 2021 au premier tour. Le CROUS ne pouvait proposer que 874 places sur les 2120 places de son parc. Cette diminution s'explique par les travaux du site LAKANAL mais également par des places dites « gagées », au titre des conventions établies avec les établissements d'enseignement supérieur. Ces places sont réservées aux étudiants en échange, c'est à dire aux étudiants internationaux. Il a également été nécessaire de tenir compte du renouvellement des étudiants déjà logés, qui ont souhaité conserver leur logement. Une petite quote-part des logements du CROUS est également réservée aux logements dits d'urgence. Ces logements sont gérés par les services sociaux des établissements. Ces hébergements ont une durée maximale de 15 jours.

A la rentrée 2021, il est possible de constater des vœux en baisse de 25%. Ce constat peut être dressé sur le territoire ligérien mais également à l'échelle nationale.

25% d'étudiants en moins ont formulé au titre de leur vœu 1 « Angers ». 3 142 vœux au titre du vœu 1 ont été formulés en 2021 contre 4197 en 2020.

À l'issue du premier tour qui se termine peu après juillet, le CROUS disposait de 439 places disponibles contre 54 en 2020.

Dans les structures où le nombre de places était relativement important, tous les boursiers avérés qui se positionnaient ont été automatiquement affectés. Dans les structures davantage en tension, les boursiers aux échelons 4, 5, 6 et 7 étaient automatiquement affectés s'ils se positionnaient, mais pas les boursiers aux échelons 1, 2 et 3.

Concernant les étudiants internationaux individuels, les affectations ont été effectuées manuellement. Seulement 26 places ont été proposées à l'issue du tour 1, au titre de l'offre complémentaire. Cela concerne les étudiants individuels hors conventions avec les établissements.

Sont prioritaires les étudiants primo-arrivants en France qui s'inscrivent en master 1. Si des places restent disponibles, elles sont alors proposées aux étudiants primo-arrivants en France s'inscrivant en licence, puis aux étudiants non primo arrivants ou inscrits dans d'autres cursus. Au 1er septembre 2021, la quasi-totalité des logements ont été réattribués.

Les étudiants en recherche de logement étaient systématiquement orientés vers la plateforme « messervices », qui est le seul point d'entrée en dehors des logements d'urgence pour faire une demande de logement CROUS. Parmi les moyens déployés, une cellule « info logement » a été créée au sein du CROUS, composée de 2 étudiants internationaux qui avaient vécu des situations de difficulté de logement en 2020. Ces étudiants avaient pour rôle d'accueillir les étudiants internationaux et nationaux en recherche de logement pour leur communiquer des informations sur les modalités de recherche de logement à Angers. Cela a permis de désengorger le guichet info campus en lui retirant la thématique du logement. Cette problématique occupait majoritairement les étudiants relais l'année dernière.

Madame TEXIER précise les moyens déployés (diapositive 7).

Concernant les perspectives, il est envisagé de reconduire le dispositif cellule d'info logement. Les 220 logements de la cité LAKANAL seront de nouveau disponibles en janvier 2022. La livraison de la nouvelle résidence cœur de Maine proposera 170 logements qui devraient être disponibles en juillet 2022, pour la rentrée de septembre 2022.

Il est également prévu une augmentation du volume de logements accordés à l'Université, dans le cadre de la convention, avec plus de 35 logements qui ont été accordés récemment.

À moyen terme, 3 projets de résidences étudiantes sont prévus à Angers. Il devrait ainsi être proposé un parc de 500 logements supplémentaires à l'horizon 2024-2025.

Pour donner suite à une demande de précision de Monsieur ROBLÉDO, Madame TEXIER explique qu'il n'existe pas de système de liste d'attente. Les nouvelles chambres proposées sur le site de LAKANAL devraient permettre de satisfaire les demandes.

Monsieur ROBLÉDO a le sentiment de constater moins de tension sur le logement que l'année précédente. Le dispositif déployé par la Fé2A les années précédentes a été reconduit. Une tension importante a été constatée fin août début septembre 2021, mais il n'a pas eu d'autres échos par la suite.

Madame TEXIER précise que le CROUS ressent également moins de tension que l'an dernier. En revanche, le CROUS a constaté des situations de précarité extrême, avec des situations d'étudiants très difficiles à gérer car ils n'ont aucune trésorerie pour pouvoir suivre une année. Une chambre CROUS ne leur est même pas accessible, parce qu'ils ne sont pas solvables.

Monsieur ROBLÉDO remercie Madame TEXIER pour sa présentation.

1-2 Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il s'agit d'un appel à projets dans le cadre du PIA4. Cet appel à projets est destiné à 2 catégories d'établissements : les établissements qui émargent à des projets Isite ou Idex, et les établissements qui ne sont ni Isite, ni Idex. Chacune des catégories d'établissements dispose d'une enveloppe de 400 millions d'euros.

Cet appel à projets se répartira sur 3 vagues. Dans le cadre de la première vague, 15 projets ont été retenus, 8 pour les établissements Isite et Idex et 7 pour les autres établissements. Le montant total affecté est de 292 millions d'euros. 105 millions ont été attribués pour le PIA pour lequel l'université d'Angers avait candidaté, 187 millions ont été réservés à l'autre catégorie.

La 2ème vague a été lancée avant que les résultats de la première vague ne soient connus. La date limite de dépôt des dossiers pour la 2ème vague est fixée au 1er février 2022.

Le projet de la COMUE UA-LMU n'a pas été retenu au titre de la première vague. La structure a reçu l'analyse de son projet.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est complexe d'établir une analyse pertinente des remarques. Des reproches ont été formulés pour un certain nombre de points mais ils sont également listés comme des points positifs par ailleurs.

Il précise les points positifs et les points négatifs mis en exergue (diapositive 10).

Un des principes de cet appel à projets était de proposer une empreinte territoriale assez marquée. Les axes sur lesquels l'excellence ou les excellences sont visées ne sont pas prédéfinies. L'éventail des possibilités est extrêmement important.

Le jury a estimé que la COMUE UA-LMU ne s'était pas suffisamment projetée sur l'avenir et sur ce qu'il pourrait être possible de proposer à partir des graduate school envisagées. Il était nécessaire de mieux identifier des dispositifs relevant de futurs défis sociétaux. Il a également été jugé que la COMUE ne répondait pas totalement aux attentes de l'appel à projets.

Un séminaire de la COMUE est organisé le vendredi 17 décembre 2021 pour analyser ces remarques.

Il manquait également des éléments sur la science ouverte, la science avec et par la société. Il a été jugé que le projet manquait de propositions innovantes et de propositions en termes de formation.

Le projet tel qu'il a été construit avait pour objectif de généraliser un dispositif de formation établissant un lien plus important entre les masters et les doctorats. C'était le cœur du dispositif.

Certains graduate programs sont déjà déployés dans le cadre de l'appel à projets sur les écoles universitaires de recherche à Angers et au Mans. Il était envisagé, en cohérence, de proposer d'autres graduate programme dans le cadre de cet appel à projets. Cela n'a pas semblé suffisant en termes de propositions innovantes.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les graduate schools peuvent regrouper différents graduate programs. Un graduate Institute chapeaute les graduate schools.

Monsieur ROBLÉDO précise les domaines à améliorer, ciblés dans le rapport (diapositive 11).

Le jury n'a pas bien perçu la trajectoire de la COMUE. Il a été demandé un renforcement social, sociétal et culturel de la COMUE et le renforcement de la signature du site.

À la suite du séminaire qu'elle organise le 17 décembre 2021, la COMUE décidera si elle dépose de nouveau un dossier. Elle devrait normalement le faire. Il conviendra de définir si le projet est déposé à la 2ème ou à la 3ème vague. La COMUE ne peut toutefois pas avoir de visibilité sur la masse financière qui resterait à l'issue de la 2ème vague et qui serait disponible pour la 3ème vague.

Les partenaires territoriaux ont été informés de cette réponse. Ils sont favorables à ce que la COMUE dépose de nouveau une candidature et sont prêts à l'accompagner, notamment pour retravailler la dimension territoriale du dossier.

Monsieur ROBLÉDO explique que la COMUE est toujours convaincue de son projet.

En observant les projets retenus, aucune règle générale ne semble émerger. Les projets retenus sont de natures très différentes.

Pour donner suite à une demande de précisions de Madame HOWA, Monsieur ROBLÉDO répond que le cahier des charges conseillait de s'appuyer sur des objets qui ont déjà été retenus dans le cadre des PIA. La COMUE n'a probablement pas assez insisté sur la logique qui prévalait pour Thélème par exemple. La COMUE s'est appuyée sur les écoles universitaires de recherche, une école est proposée au Mans et une autre à Angers. Le troisième projet d'école universitaire à Angers avait été bien évalué, mais pas financé.

Monsieur ROBLÉDO explique que le seul sujet sur lequel les remarques étaient attendues concerne la science ouverte. Cela n'avait pas été développé puisqu'il était souhaité que cela le soit dans un 2ème temps. Cela devait être un critère relativement prégnant. La COMUE n'a sans doute pas non plus été assez précise dans sa rédaction et n'a pas réussi à démontrer que les dispositifs proposés constituaient bien une réponse aux défis sociétaux.

1-3 Retour du HCERES après la visite du 2 décembre

Madame MALLET rappelle que quelques masters avaient obtenu un avis défavorable ou réservé de la part du HCERES. Le comité HCERES est venu échanger avec le Président, Madame MALLET, les directeurs généraux adjoints, les représentants des vice-présidents recherche et international et Monsieur BAUMARD, représentant de la DEVEC. Le HCERES a rencontré l'après-midi les directeurs, doyens, assesseurs à la pédagogie des différentes composantes et les responsables de formation des masters qui avaient fait l'objet d'un avis défavorable ou réservé.

En définitive, l'ensemble des masters de l'Université d'Angers ont reçu un avis favorable dès le lendemain de la réunion.

Si les équipes constatent des erreurs factuelles, elles doivent transmettre ces informations au plus tard le 15 décembre 2021 au HECRES. Il est également possible de formuler quelques éléments de réponses au document produit par le HCERES au plus tard début janvier 2022.

L'ensemble de l'offre de formation a été transmise à la DGESIP, mais Madame MALLET n'a pas connaissance de la date du passage au CNESER.

Madame MALLET remercie l'ensemble des équipes pédagogique pour le travail qui a été effectué dans ce cadre.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'à titre exceptionnel le contrat à venir aura une durée de 6 ans et non pas de 5 ans.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2021

Le procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, 2 membres, dont l'un est porteur d'une procuration, sont arrivés en cours de séance.

3. Prospective et moyens

3-1 Répartition de l'enveloppe 2022 des moyens destinés à la formation

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Le budget 2022 en termes d'autorisation d'engagement s'élève à 190,459 millions d'euros. La répartition globale des dépenses est présentée en diapositive 16.

72,844 millions d'euros sont consacrés à la formation. Les dépenses représentent essentiellement de la masse salariale et la répartition établie par les composantes par rapport aux enveloppes d'heures complémentaires dédiées aux vacataires.

58,343 millions d'euros sont consacrés à la recherche.

3,747 millions d'euros sont consacrés à la documentation et 50,035 millions d'euros au pilotage et à l'immobilier.

Le montant concernant la partie pilotage et formation peut sembler important, mais le pilotage et immobilier inclut une partie investissement qui s'élève à 280 millions d'euros en 2022. Il s'agit à 80% de l'investissement immobilier.

Concernant la partie formation, la partie dépenses de personnel est la plus importante ainsi qu'une partie liée au fonctionnement. La partie investissement est un peu plus faible. Les investissements sont plutôt portés par les composantes dans le retraitement des informations. Lorsque les dépenses d'investissement sont planifiées pour la réhabilitation de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines par exemple, elles se tiennent en partie au niveau de la formation mais entrent également dans la partie pilotage et immobilier.

En termes de masse, le niveau licence présente l'affectation des ressources la plus importante. Cela est cohérent puisque c'est au niveau licence que peuvent s'observer les flux d'étudiants les plus importants. Néanmoins, en raisonnant en valeur relative, les éléments sont davantage nuancés. 56% des autorisations d'engagement sont effectués au niveau licence, 40% au niveau master et 4% au niveau doctorat.

En observant la répartition et en la croisant avec les effectifs, il peut être constaté que les formations du niveau licence représentent 56% de la part formation dans le budget initial, alors que 66% des étudiants sont inscrits en licence. Ils sont 32% inscrits au niveau master et les autorisations d'engagement représentent 40%. Les étudiants inscrits en doctorat représentent 2% du volume global des étudiants et 4% en termes d'autorisations d'engagement.

En termes de masse de ressources affectées par étudiant, 3000€ sont affectés à un étudiant inscrit en licence et un peu plus de 4000€ à un étudiant inscrit en master.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les comparaisons sont effectuées entre budgets initiaux et non pas entre un budget initial et un budget réalisé. Les inscriptions sont en augmentation constante depuis plusieurs années, mais elles sont plus stables cette année. Il conviendra d'observer si cette tendance se confirme les années à venir car cela n'est pas en cohérence avec les évolutions démographiques qui peuvent être constatées sur la région des Pays de la Loire. Cela peut être lié aux étudiants étrangers qui sont moins nombreux à être inscrits à l'Université d'Angers cette année.

84% de la masse salariale sont financés par le budget central, 12% sont financés par le budget délégué aux composantes et 4% sur les autres services centraux et communs.

Le budget de la masse salariale représente 3 209 euros par étudiant sur la base des étudiants inscrits actuellement à l'Université d'Angers. Ces éléments sont actualisés le 15 janvier tous les ans. Cela représente un peu moins de 200€ par heure d'enseignement sur la base des heures équivalent TD constatées dans le PCE en 2019-2020.

Quelques recettes peuvent également être identifiées, liés à la formation. Elles s'élèvent à 74,50 millions d'euros.

Un peu moins de 4 millions sont liés aux droits d'inscription, un peu plus de 3 millions aux recettes de formation continue et 419 000€ à la taxe d'apprentissage. Il a été constaté un transfert de masse. Voici quelques années les recettes de la taxe d'apprentissage approchaient le million d'euro. La baisse observée dans ce cadre est très importante. Néanmoins, en parallèle, les recettes liées à l'apprentissage lui-même se sont beaucoup développées.

Monsieur ROBLÉDO présente l'historique des charges d'enseignement. Ces charges d'enseignement augmentent en cohérence avec l'augmentation des flux d'étudiants. Une stagnation peut être observée pour l'année 2021-2022.

Lorsque l'établissement envisage les programmations de cours, il n'a pas connaissance du nombre réel d'étudiants qu'il va accueillir. La diminution du nombre d'étudiants observée en 2021-2022 s'accompagne d'une diminution des heures équivalent TD, mais dans une proportion moindre. Il peut parfois être constaté des effets de seuil, les éléments ne sont pas toujours linéaires, qu'ils soient à la hausse ou à la baisse.

Les heures équivalent TD ne représentent pas que les heures complémentaires ou celles des vacataires, elles comprennent l'ensemble des heures y compris celles des personnels permanents.

Pour donner suite à une demande de précision de Madame BOUIS, Monsieur BAUPIN répond qu'un correctif a dû être apporté parce que les chiffres 2021 2022 ne sont pas encore définitifs. Il est nécessaire de retraiter l'ensemble des lignes de l'ensemble des étudiants. L'effectif présenté ne tient pas compte des partenaires. Les chiffres qui avaient été transmis dans le premier document de séance tenait compte de certains partenaires, le nombre d'étudiants était ainsi plus élevé. Afin d'obtenir une base comparable à celle de l'année dernière, tous les partenaires ont été ôtés.

Monsieur ROBLÉDO précise que derrière les dépenses effectuées dans les composantes, il peut être observé une dimension budgétaire plus globale, avec des montants mobilisés au niveau de la masse financière plus importants. Ces montants n'apparaissent pas lors des discussions des budgets dédiés aux composantes, puisque les salaires sont payés en central.

Madame HOWA demande si les calculs au niveau de la masse salariale présentés par étudiant sont effectués en tenant compte de la moitié du salaire d'un enseignant chercheur. Monsieur ROBLÉDO répond de façon affirmative.

Monsieur BAUPIN explique qu'il est en effet considéré que 50% de la masse salariale d'un enseignant-chercheur est consacrée à la formation, hors heures complémentaires qui sont totalement dédiées à la formation. Certaines primes sont davantage dédiées à l'enseignement et d'autres à la recherche. Concernant les enseignants du second degré, 100% de leurs heures d'enseignement sont prises sur la partie formation.

La répartition de l'enveloppe 2022 des moyens destinés à la formation est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Monsieur ROBLÉDO remercie Monsieur BAUPIN pour le travail qu'il réalise avec la DPE. Le travail réalisé est minutieux et précis.

3-2 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique qu'un travail a été réalisé dans le cadre de la sous-commission CVEC au mois d'octobre. Ce travail a été présenté en Commission vie de l'établissement voici 15 jours.

Il dresse un rappel des différents montants collectés les années antérieures (diapositive 26). Le scénario envisagé pour 2022 est volontairement prudent, puisque la CVEC est liée au nombre d'étudiants et que l'Université accueille pour l'instant moins d'étudiants que l'année précédente. Il est ainsi envisagé une collecte de 1,53 millions d'euros.

Une des difficultés est que les sommes de la CVEC sont perçues à deux moments de l'année. Le montant définitif n'est ainsi pas connu avant juillet de l'année N+1.

La répartition de la CVEC est construite depuis 2018 sur la base du maintien des budgets alloués au SUAPS et au SSU, qui correspondent à la compensation de la perte des frais d'inscription que les étudiants payaient avant l'arrivée de la CVEC.

Dans une perspective de développement de services aux étudiants, différents emplois ont été consacrés à l'accompagnement de la vie étudiante. L'établissement envisage également le financement de grands projets comme cela a pu être le cas avec la parenthèse ou encore le parcours sportif. Ces projets ne sont plus financés par la CVEC parce qu'ils sont en cours de réalisation. D'autres projets sont à venir et vont permettre de consacrer du financement régulier, tous les ans, par l'intermédiaire d'une part sanctuarisée de la CVEC.

Cette répartition a également été construite d'après les retours des CPOM.

La ventilation 2022 devrait pour la dernière fois imputer 200 000€ sur le projet de réaménagement d'espaces de la B.U. Ce projet est déjà engagé depuis 3 ans et a fait l'objet de multiples financements, en particulier du CROUS Pays de la Loire dans le cadre d'un appel à projets.

Le projet de budget tient compte des provisions qui vont être effectuées pour la refonte des sols du SUAPS, qui ont plus de 25 ans.

Dès que ces grands projets seront achevés, il sera possible de retrouver des marges de manœuvre pour l'utilisation de la CVEC en 2023, notamment pour permettre le financement du rez-de-chaussée de la résidence universitaire qui va être construite sur Belle-Beille. L'objectif est de proposer un nouvel espace de services à destination des étudiants. Cela nécessiterait un financement pluriannuel.

Les textes de la CVEC ne sont actuellement pas très précis, ils devraient l'être davantage à l'avenir. Monsieur BORDET espère que les précisions apportées permettront de conserver un minimum de souplesse dans l'utilisation de la CVEC. Cette souplesse a été très utile en 2020 pour activer différents dispositifs sociaux.

Les textes précisent actuellement 2 éléments : 15% minimum doivent être consacrés à des actions de médecine préventive et 30% minimum à de l'accompagnement social (la dimension FSDIE est incluse dans cet accompagnement social).

C'est la première année où il a été difficile de boucler le budget. Les remontées ont été importantes, puisqu'elles se sont élevées à 1 947 000 euros. Il a fallu faire des choix. Il a été nécessaire de trouver des économies pour équilibrer le budget. Les choix effectués ont consisté à réorienter des projets soit vers d'autres sources de financement, soit à les décaler dans le temps. Cela a été le cas avec la refonte du mur d'escalade du SUAPS ou encore des projets de refontes immobilières au Quatre.

Une des volontés de la culture est de s'engager dans un projet de camion de culture itinérante pour davantage s'orienter vers les étudiants sur les campus. Ce projet va s'inscrire dans le long terme. Il sera nécessaire d'obtenir des cofinancements dans le cadre de l'appel à projets CVEC-CROUS Pays de la Loire.

Comme les travaux de la BU ont pris du retard, il a été décidé une baisse provisoire de l'imputation de ce projet avec un montant consacré de 100 000€ au lieu de 200 000€.

Ces modifications ont permis d'équilibrer le budget tout en conservant une stratégie de stabilité des montants octroyés les années précédentes.

Côté masse salariale, la CVEC permet de financer presque 11 emplois équivalents temps plein pour un montant de 337 000€. Cela représente 22% du produit de la CVEC. Ces emplois n'intègrent pas l'emploi étudiant.

Une enveloppe plus importante a été consacrée cette année à de l'emploi étudiant au sein de l'Université, pour des services à destination de l'Université. Deux nouveaux postes ont été financés. Un premier poste concerne l'accompagnement du handicap étudiant et un second poste un coordinateur de politique sociale étudiante.

La ventilation est effectuée autour de 5 grands axes, le sport (250 000 €), la santé (182 000 €), la culture (210 000€), la politique sociale (201 600 €) et la vie des campus (355 500 €).

Monsieur BORDET présente le détail de ces différentes ventilations (diapositives 32 à 36).

Monsieur FRANZONE demande d'où viennent les pourcentages minimums consacrés à la CVEC précisés par Monsieur BORDET.

Monsieur BORDET répond que ces pourcentages sont imposés par le code de l'éducation. Il rappelle que la DGESIP travaille sur une circulaire qui définira des critères plus précis d'affectation à l'avenir.

Dans la perspective de financement du rez-de-chaussée de la nouvelle résidence universitaire, Monsieur FRANZONE demande pourquoi la CVEC est mobilisée pour financer ce projet.

Monsieur BORDET répond qu'il ne s'agit actuellement que d'un scénario envisagé. La CVEC permet de financer le réaménagement des espaces de la bibliothèque du site Saint Serge. Il est envisagé que l'Université devienne propriétaire du rez-de-chaussée de cette résidence. Elle aura ainsi la possibilité de l'aménager pour développer des services dédiés aux étudiants en complément du volet logement qui est géré par le CROUS. Il ne s'agit que d'un scénario, rien n'est confirmé à ce stade. Il s'agit uniquement d'une projection.

Monsieur ROBLÉDO complète ces propos en expliquant qu'il s'agit d'un montage un peu complexe. Le bâtiment sera propriété d'un organisme sous la gestion du CROUS et l'Université souhaite que le rez-de-chaussée soit dédié à différents nouveaux services à destination des étudiants. Si l'Université ne devient pas propriétaire, elle ne pourra pas proposer les services qu'elle entend développer. Les budgets dédiés à la construction sont réputés l'être sur le nombre de lits qui vont être créés. Il ne sera pas prévu de lits au rez-de-chaussée mais des espaces pour y déployer toute une série de services. L'Université ne sait pas encore si elle aura réellement le droit de proposer ce type de montage.

Ce modèle de services s'inspire de ce qui peut être proposé aux étudiants sur des campus internationaux. Les services offerts actuellement aux étudiants sont circonscrits au logement et à la restauration.

La programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée. Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions.

4. Enseignement et conventions

4-1 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences

Madame MALLET rappelle que la Faculté des Sciences propose actuellement 3 cursus master ingénierie (CMI). Il sera ajouté un 4^{ème} CMI Chimie Lumomat à la rentrée 2022. Elle invite Madame TRAVIER à présenter ce point.

Madame TRAVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Elle rappelle que le CMI est un label apporté par un réseau d'universités au niveau national. Une trentaine d'universités adhèrent au réseau nommé « figure ». Ce réseau propose des formations dans 18 domaines de formation, qui ne sont pas uniquement circonscrits au domaine scientifique. Cette formation est sélective, elle a pour objectif d'amener les étudiants vers l'excellence. Les étudiants doivent avoir la capacité de pouvoir suivre cette formation renforcée. Ce type de formation propose en effet 20% de contenu supplémentaire par rapport à une licence ou un master classique.

Le recrutement est réalisé via Parcoursup mais il est également possible de pouvoir intégrer la formation au cours du premier semestre. Les cours supplémentaires ne commencent qu'au 2^{ème} semestre. Il est prévu une approche multidisciplinaire parce que les étudiants vont avoir un renfort disciplinaire, mais également beaucoup d'unités d'enseignement et de matières qui

reposent sur des compétences assez transversales, telles que la connaissance de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, du management, de la gestion de projet. Cette formation est liée à la recherche et à l'international. Les étudiants vont devoir réaliser des stages dès la première année, formuler des projets en L2 et être en échange à l'international en L3 ou en master. Concernant la partie Lumomat, une grande partie des cours sera proposée en anglais. Un volet important est également consacré aux liens avec le monde socio-économique, des liens importants sont entretenus avec les laboratoires de recherche publics mais également privés.

Le master Lumomat a ouvert en 2014. Il a pour objectif de former des chimistes dans le domaine des matériaux moléculaires et fonctionnels, avec une approche pluridisciplinaire. Le master était co-accrédité avec Nantes avec des cours proposés à Nantes en M1 et à Angers en M2. Les étudiants pouvaient être inscrits soit à Nantes soit à Angers.

La formation a récemment reçu le label EUR, ce qui a permis de renforcer les liens très forts en chimie avec la recherche et l'innovation sur le grand ouest. Se sont rapprochés de ce projet les collègues de l'Université de Rennes, de l'école nationale supérieure de chimie de Rennes et du CNRS. Cette formation va en conséquence pouvoir se mettre en place également à Rennes à la rentrée 2022. Les cours seront toujours dispensés à Angers en M2. Le M2 est intégralement construit en anglais et offre une possibilité d'alternance.

Les collègues ont demandé une labellisation pour la rentrée 2022, pour renforcer les liens aussi bien au niveau de la recherche que du monde des entreprises. L'objectif est d'accompagner encore mieux les étudiants vers une intégration dans les laboratoires ou en entreprise. La formation permet de renforcer le continuum entre la licence et le master.

Le budget est équilibré. Les CMI sont notamment financés par l'alternance (diapositive 47).

Il est demandé l'ouverture du CMI LUMOMAT en L1 et L3 (à partir du CMI Chimie Environnement). Des passerelles seront possibles entre les différents CMI. L'objectif est d'être attractif et de conserver les étudiants à l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO se réjouit que le réseau figure ait accepté cette construction. Madame TRAVIER a un doute concernant la partie L3.

Dans le fil de discussion, Monsieur LERICHE précise que le réseau figure est d'accord pour la L3.

Monsieur ROBLÉDO se réjouit que le CMI soit également proposé dans le cadre de LUMOMAT. Il lui semble intéressant de compléter cette offre de formation. Les collègues ont réalisé un vrai travail d'enrichissement de l'offre.

La création du CMI est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.2 Parcoursup

4.2 a attendus locaux en L1 et But 1

Madame MALLET remercie Madame CHAMARD pour le travail réalisé et la production de documents définitifs, qui ont dû au préalable subir de nombreuses modifications. Le dossier complet des critères d'examen des vœux est très bien réalisé et pourra servir pour les années suivantes.

Pour les formations pour lesquelles les vœux de la Licence accès santé sont différenciés des vœux des licences classiques, il a été ajouté que les étudiants devront posséder une forte capacité de travail et d'organisation, une grande autonomie, et un fort intérêt pour les questions de santé, d'éthique et de société. Cela a été ajouté pour toutes les LAS, indépendantes des licences classiques.

Les attendus locaux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

4.2 b Parcoursup : Critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1

Madame MALLET explique que ces critères mentionnent tout ce que sera pris en compte pour l'examen des vœux et l'étude des dossiers. Si des recours devaient être formulés, ils seraient établis sur la base de ce document.

Madame TRAVIER demande si beaucoup de recours peuvent être constatés sur les recrutements de première année. Madame MALLET répond par la négative. Néanmoins, il est toujours possible que des étudiants forment un recours. Un recours avait été formé pour une licence sélective, mais il s'était arrêté au médiateur académique.

Les critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

4.2 c Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et BUT 1

Madame MALLET précise les différentes modifications par rapport aux années antérieures.

En accès santé, le LLCER Allemand proposera désormais 10 places en capacité d'accueil et non plus 18 places.

Les responsables de formation ont constaté que très peu d'étudiants de cette langue sont intéressés par un accès santé. L'an dernier, ils ont dû ouvrir cette formation en procédure complémentaire et les étudiants qui se sont inscrits n'avaient soit pas fait la langue demandée soit n'étaient pas intéressés pour suivre les modules accès santé.

Les doubles licences anglais allemand et anglais espagnol remplacent les parcours bivalents. Un nouveau parcours est proposé en LLCER, le parcours langues, littératures et civilisations étrangères et régionales/Lettres et langues.

En sciences, des nouveautés peuvent également être observées.

Il sera proposé une double licence mathématiques-informatique.

Les collègues de mathématiques-informatique ont demandé une capacité d'accueil pour l'accès santé très inférieure à celle proposée l'an dernier (5 au lieu de 20). La capacité d'accueil globale de la licence reste à 100 places. Très peu de candidats ont en réalité envie de faire à la fois de l'informatique et un accès santé.

Madame TRAVIER explique que des étudiants sont restés sur liste d'attente l'an dernier, ils avaient demandé mathématiques-informatique sans l'option santé et ils n'ont pas pu être inscrits à la formation. Les étudiants qui avaient formulé une demande par l'intermédiaire de la procédure complémentaire avaient pu s'inscrire, alors qu'ils ne souhaitaient pas suivre la licence accès santé mais bien la licence mathématique informatique

Le nouveau CMI LUMOMAT a été intégré dans la liste.

En santé, PluriPASS va augmenter sa capacité d'accueil en proposant 850 places et non plus 800 places. Madame PRUNIER explique que davantage de candidats vont pouvoir être acceptés en santé, les places ont donc été augmentés en proportion (cf.point 4.4.).

Au niveau de l'ESTHUA, Madame MALLET rappelle que la mention de la licence sciences sociales a été supprimée de l'offre de formation pour ouvrir une mention tourisme proposant 2 parcours : tourisme et hospitalité. Le nombre de places a été reporté sur ces parcours.

La licence sciences sociales animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs a été ouverte l'année dernière pour un seul groupe. Elle sera fermée définitivement pour le prochain contrat.

Concernant les parcours qui ont lieu notamment à Saumur, ils sont remplacés par une mention arts, culture et patrimoine

La licence professionnelle tourisme et loisirs sportifs et management des établissements équestres a été intégrée sur Parcoursup.

Le DEUST maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière n'a pas été reconduit pour le prochain contrat. Le DEUST Accueil d'excellence en tourisme est reconduit et proposera 55 places.

Le parcours préparatoire de professeur des écoles, adossé à la licence de mathématiques a été ajouté avec 35 places proposées.

Le DEUST préparateur technicien en pharmacie fait l'objet d'une discussion pour savoir si la formation doit être intégrée sur le Parcoursup de l'Université d'Angers ou sur celui des CFA d'Angers, Le Mans et Laval.

Comme indiqué précédemment, une nouveauté peut être mise en évidence par rapport aux années précédentes : des classements distincts seront opérés en LAS pour toutes les mentions, sauf Psychologie, Economie-gestion, Sciences, Tourisme. 2 commissions d'examen des vœux devront ainsi être organisées.

Cette décision fait suite à des échanges entre la DGESIP et certaines conférences des Doyens. Certaines conférences de Doyens ont refusé cette distinction.

Un BUT supplémentaire sera proposé à Cholet, concernant la gestion administrative et commerciale des organisations (GACO).

Il peut être constaté une augmentation de la capacité d'accueil globale de 151 places, en tenant compte du DEUST préparateur en pharmacie. En ne tenant pas compte de cette formation, l'augmentation s'élève à 26 places.

Madame MALLET explique que ces différents documents seront demandés dès la rentrée aux composantes. Le calendrier actuel est trop tardif.

Les capacités d'accueil en L1 et BUT 1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

4.3 Trouver Mon Master

Madame MALLET remercie Monsieur BAUMARD pour le travail accompli dans ce cadre.

Elle rappelle que le Ministère a souhaité créer une plateforme nationale de candidature pour les masters 1, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'un calendrier commun à toutes les universités françaises. Cette plateforme permettra de proposer des listes d'attente. Les étudiants pourront être appelés au fur et à mesure des désistements, comme sur Parcoursup. Ils pourront formuler 10 vœux ainsi que des sous vœux, c'est à dire des vœux par parcours de la mention.

Une fois que les étudiants auront reçu les premières propositions, ils ne pourront en conserver qu'une seule en attendant les autres réponses. Cela est le cas actuellement sur Parcoursup.

Madame PRUNIER a le sentiment que les étudiants conservent plus d'une proposition sur Parcoursup. Madame MALLET répond par la négative, les étudiants ne conservent qu'une proposition en attendant les autres réponses (proposition d'admission acceptée non définitivement).

Elle prend l'exemple d'un étudiant accepté en PluriPASS et dans une LAS, mais qui est en réalité intéressé par une autre discipline de la LAS. L'étudiant peut conserver PluriPASS, mais doit refuser l'autre LAS. Si en définitive la LAS dans la discipline attendue lui est proposée, il devra rejeter PluriPASS. L'étudiant peut conserver ses vœux, mais s'il obtient plusieurs réponses positives, il ne peut retenir qu'une proposition.

Madame PRUNIER estime que le problème de Parcoursup est que les étudiants ne se désinscrivent pas des autres vœux formulés. En conséquence, beaucoup d'étudiants sont en attente. Madame MALLET pense que la plateforme Trouver mon Master proposera également, comme sur Parcoursup, une date butoir pour que les étudiants opèrent un choix définitif.

4.3 a Trouver Mon Master - Composition des commissions de recrutement

Le cadrage de la composition des commissions de recrutement proposé est le suivant :

Les commissions de recrutement doivent être composées, *a minima*, de deux personnes, dont le responsable de mention (ou correspondant local en cas de coaccrédiation) ou le responsable de parcours.

Peuvent également faire partie de la commission de recrutement un ou des représentants des établissements extérieurs pour les formations coaccréditées et tout autre membre de l'équipe pédagogique.

La composition de ces commissions sera signée par Madame MALLET, par délégation du Président.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce cadre mentionne une composition de deux personnes, *a minima*. Il est tout à fait possible et conseillé d'envisager davantage de personnels enseignants dans les commissions de recrutement, notamment pour les masters qui accueillent de nombreuses candidatures. Cela permet de répartir la charge de travail.

Madame MALLET explique qu'à partir du moment où une sélection est proposée en M1, le calendrier commun permettra d'avoir une liste d'attente beaucoup plus claire que les listes complémentaires qui pouvaient être établies jusqu'alors. Comme il s'agit de formations sélectives, il sera nécessaire que la liste des candidats classés soit suffisamment importante pour ne pas avoir à ouvrir une procédure complémentaire. Il serait sinon nécessaire, comme sur Parcoursup, de réétudier les dossiers.

Madame TRAVIER estime qu'il est intéressant d'indiquer le ratio entre le rang du dernier pris et le nombre de candidatures. C'est un élément important pour les équipes pédagogiques et pour les candidats. Cela peut permettre à la commission d'ajuster le nombre de candidats à classer en tenant compte de ce qui a été proposé les années antérieures.

Pour donner suite à une demande de précision de Madame TRAVIER, Madame MALLET répond que les étudiants auront la possibilité de rajouter des pièces complémentaires à leur dossier, notamment concernant le S6 ou des attestations de stage, après la clôture des inscriptions. Madame MALLET ignore en revanche comment les étudiants auront la possibilité de rajouter ces pièces et à quel endroit cela sera possible. Il s'agira probablement d'une plateforme interne à l'Université.

Madame PRUNIER demande s'il sera possible de fusionner la plateforme interne et la plateforme nationale pour que le dossier soit visible dans son intégralité. Madame MALLET ne dispose pas encore d'assez de précisions pour répondre à la question.

La composition des commissions de recrutement dans le cadre de Trouver Mon Master est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions.

4.3 b Trouver Mon Master - Capacités d'accueil en M1

Madame MALLET rappelle que les capacités d'accueil votées sont établies par mentions. Il s'agit des capacités globales et celles proposées sur la plateforme trouver mon master, c'est à dire les capacités d'accueil globales auxquelles il convient de soustraire les étudiants internationaux, les étudiants de formation continue et les redoublants.

Les capacités d'accueil des Masters sont supérieures à celles de l'année dernière. 17 places supplémentaires sont proposées.

Elle énumère les principales modifications par rapport à celles observées l'an dernier.

L'ESTHUA n'ouvrira pas le parcours « mondes africains ». En conséquence, la composante proposera 35 places de moins que l'an dernier.

La Faculté de droit économie-gestion offre 20 places supplémentaires en droit privé et 2 places de moins en droit des affaires.

L'IAE proposera 20 places de moins en management et commerce international parce qu'un parcours va être fermé. 10 places supplémentaires ont été ajoutées en marketing vente.

En Sciences, 10 places supplémentaires ont été ouvertes en biologie santé. En biodiversité écologie et évolution, un parcours supplémentaire a été proposé avec 15 places supplémentaires.

En informatique, il peut être observé une diminution de 5 places en M1. Le M2 offre un parcours pour lequel la composante ne veut pas proposer plus de 20 places pour des problèmes d'encadrement et de salles disponibles pour accueillir les étudiants.

En chimie parcours sciences et ingénierie de l'environnement, 28 places seront offertes. Madame TRAVIER explique que le Conseil de gestion de la faculté a voté 28 places. Certains collègues voulaient proposer 26 places. Néanmoins, il convient de respecter le vote du Conseil de gestion.

En bio-géosciences, 2 places de moins seront proposées. Madame HOWA explique qu'il faut maintenir le chiffre de 7 places qui comprend 5 primo entrants et 2 redoublants campus France. Les places offertes pour les primo entrants sont bien de 5. Ce chiffre ne tient pas compte des étudiants internationaux. Madame MALLET rappelle qu'il convient de voter la capacité d'accueil globale.

Madame TRAVIER explique qu'il faut maintenir le chiffre de 5. Ce chiffre a été diminué à la demande de l'Université de Rennes. Il s'agit bien de 5 étudiants en tenant compte de l'ensemble des profils. Les étudiants qui accèdent à ce parcours proviennent uniquement de la L3 organisée à l'Université d'Angers.

Madame MALLET en déduit que la formation n'accueillera pas d'étudiants internationaux. Madame TRAVIER répond que les étudiants internationaux ne seront pas inscrits à Angers mais à Rennes. Madame HOWA le confirme. L'objectif est de conserver un maximum de places pour les L3 inscrits à l'Université d'Angers. Elle note le chiffre de 5, et non de 7.

A la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, 15 places de moins seront proposées dans la mention arts, lettres et civilisations. Pour donner suite à la demande du HCERES, il a été créé un M1 métiers du livre et de l'édition. Le M1 est ouvert avec 20 places proposées. 15 places sont en conséquence ôtées dans le parcours littératures, langues, patrimoines et civilisations.

En didactique des langues, l'équipe pédagogique souhaite offrir 58 places et non 70 places, en raison d'un problème d'encadrement.

En intervention et développement social les places sont augmentées de 5.

En psychologie : psychopathologie clinique et psychanalytique, aucune place ne sera proposée aux étudiants internationaux ou en formation professionnelle.

Madame BARBE précise que 2 parcours sont proposés en M 2 avec 35 places offertes pour chacun des parcours.

Madame MATHIEU explique que les collègues ont souhaité mentionner une capacité d'accueil avec 50 places maximum pour les primo entrants. La demande initiale des intervenants était de proposer une capacité globale de 50 places, pour offrir 25 place ensuite aux 2 parcours de M2. Monsieur ROBLÉDO répond que cette baisse de capacité d'accueil ne peut pas être acceptée.

Madame MATHIEU explique qu'il peut être observé une incohérence entre les 2 colonnes du tableau puisqu'il est mentionné une capacité globale de 70, mais un chiffre de 50 places est indiqué dans une autre colonne. Madame MATHIEU estime que le chiffre de 70 tient compte des redoublants.

Madame MATHIEU demande si la baisse de la capacité d'accueil en didactique des langues est acceptée. Elle explique qu'il peut être observé un réel problème d'encadrement des étudiants car l'équipe est composée de très peu de personnels. L'équipe porte par ailleurs un certain nombre de formations.

L'année dernière un étudiant a formé un recours auprès du rectorat pour intégrer cette formation et l'équipe a accepté de l'accueillir.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est nécessaire de pouvoir encadrer les étudiants correctement. Néanmoins, il ne doit pas s'agir d'une décision pour un confort personnel des enseignants. Madame MATHIEU confirme que la demande est bien légitime. La formation est organisée avec Le Mans et Tours, elle combine du présentiel et du distanciel. Elle propose de mentionner le chiffre de 60 au lieu de 58. Le tableau va être rectifié en conséquence.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il conviendra d'observer quel est le taux de pression l'année prochaine sur cette formation.

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre.

4.3 c Trouver Mon Master - Attendus locaux

Madame BOUIS demande si les critères seront imposés par la plateforme ou si les recruteurs auront une latitude. Madame MALLET répond que ce sont les responsables de formation qui ont établi les critères. Il n'est pas prévu d'attendus nationaux pour une même mention. Il n'est proposé que des attendus locaux et des critères locaux.

Elle ajoute que les étudiants ignoraient jusqu' alors la façon dont ils étaient évalués, ils avaient juste un descriptif des masters. Les informations vis-à-vis des candidats seront désormais plus complètes.

Madame MALLET explique que les attendus locaux permettent de donner des indications aux étudiants. Elle espère que ces attendus ne seront pas trop différents entre les universités pour une même formation. Il sera pertinent d'effectuer une comparaison les années à venir avec les universités proches d'Angers. Il est possible qu'un répertoire des attendus locaux soit réalisé.

Les attendus locaux en M1 dans le cadre de Trouver Mon Master sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre.

4.3 d Trouver Mon Master - Critères d'examen des vœux

Madame MALLET explique que ces critères permettent d'expliquer les listes de classement des candidats.

La DEVEC a demandé aux différentes équipes pédagogiques d'ôter tout ce qui concerne les notes du baccalauréat. Cela a été réalisé, sauf pour la mention Archives, où ce critère a été maintenu.

Monsieur ROBLÉDO est étonné du maintien de ce critère. Madame MALLET répond que les équipes pédagogiques souhaitent avoir connaissance des notes du baccalauréat et observer les matières qui ont pu être étudiées par les étudiants comme le latin, le grec ou le japonais par exemple.

Les critères d'examen des vœux en M1 dans le cadre de Trouver Mon Master sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre.

4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2022

Madame MALLET rappelle que le Conseil d'administration du 17 juin 2021 a déjà voté le nombre et la répartition des places. Le Ministère demande que les places soient augmentées. Un arrêté du 13 septembre 2021 a défini les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025.

En cohérence avec ces directives, Monsieur ROBLÉDO a transmis un courrier à l'agence régionale de santé (ARS). L'UA est prête à augmenter ces capacités d'accueil de formation, mais pas à moyens constants.

L'ARS a accepté que ces places soient augmentées à compter de la rentrée prochaine.

Madame PRUNIER explique que le Conseil d'administration a voté ces places avant que l'arrêté ne soit publié. Un précédent arrêté demandait en effet que les places soient votées avant le 1^{er} octobre de l'année en cours.

L'arrêté du 13 septembre définit les objectifs du nombre d'étudiants qui doivent entrer en 2^{ème} cycle, sur la période 2021-2025. Il est demandé 1100 étudiants en Médecine, 450 en pharmacie, 155 en odontologie et 150 en Maïeutique. L'arrêté précise un seuil minimal de -5% et un seuil maximal de +5% de l'objectif.

Différents allers-retours ont été menés avec l'ARS. L'ARS a communiqué sa réponse la semaine dernière. Les chiffres seront augmentés peu à peu, au fil des 5 années, pour correspondre aux objectifs demandés par le Ministère.

Madame PRUNIER précise le nombre et la répartition des places (diapositive 54).

Concernant maïeutique, la Région n'a pas communiqué de réponse, il n'est donc pas prévu d'augmenter le nombre de places. Madame MALLET rappelle en effet que l'école de sage-femme est financée par la Région. La Région est le décideur.

Madame PRUNIER précise que le Ministère avait demandé d'augmenter de façon très importante le nombre de places en odontologie, notamment parce que de nouvelles facultés vont ouvrir. Dans les années à venir, une faculté d'odontologie va ouvrir à Tours et à Poitiers. Cela permettra d'augmenter le nombre d'étudiants qui entrent dans cette filière.

À ce stade le nombre de places offertes n'a pas été augmenté à l'Université d'Angers. Ce chiffre sera en augmentation progressivement, au fur et à mesure de l'ouverture des autres facultés. À l'avenir plus aucun étudiant de l'Université d'Angers n'ira en odontologie.

Madame MALLET explique que ce sont les étudiants qui sont actuellement inscrits en Pluripass ou en LAS qui vont être concernés par l'augmentation des places à la rentrée 2022.

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour, 2 membres étant partis en cours de séance.

4.5 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2023

Madame PRUNIER présente la répartition des places pour la rentrée de septembre 2023 (diapositive 55).

Elle explique que le vote doit être réalisé sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation.

Sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation, le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.6 Conditions de poursuite d'études – Pluripass / LAS – vote

Madame PRUNIER explique qu'un autre arrêté a été publié le 22 octobre 2021, qui définit précisément les conditions de poursuite d'études Pluripass/LAS. Un étudiant ne peut faire que 2 candidatures en santé au cours de ses 3 années de licence.

Elle rappelle qu'il existe 2 grandes voies pour accéder aux filières de santé : Pluripass et les licences d'accès santé (LAS).

Concernant les étudiants qui passeront par les LAS, et seront en conséquence inscrits dans une autre composante que la Faculté de santé, l'arrêté du 22 octobre 2021 impose qu'il soit possible de prendre une candidature pour aller en santé uniquement lorsque l'étudiant est certain d'obtenir 60, 120 ou 180 ECTS, en fonction de l'année dans laquelle il est inscrit. Il n'est pas possible de faire déposer à des étudiants un dossier s'il n'a pas acquis les 60 ECTS correspondants à son année d'inscription.

Cela pose des difficultés car il est nécessaire de savoir si l'étudiant a bien validé son année. Un premier groupe d'épreuves est proposé, puis des oraux sont organisés par la suite, cela impose à la Faculté de santé de demander aux autres composantes de bénéficier de notes dès le mois de juin. Cela pose problème pour certaines composantes.

Madame PRUNIER rappelle qu'il n'est possible de candidater que deux fois dans les filières de santé.

Une inscription en PluriPASS consomme une candidature, sauf désinscription avant la date officielle déterminée par l'Université.

Une inscription en LAS, qu'il s'agisse de la première, deuxième ou troisième année, ne sera comptée comme une candidature que si l'étudiant dépose un dossier à l'issue de la validation des 60 ECTS de la licence de l'année universitaire.

Madame PRUNIER énumère les différents cas de figure :

- Etudiants de PluriPASS :

L'étudiant doit avoir acquis ses 60 ECTS.

Plusieurs possibilités lui sont ensuite offertes, il peut :

accéder aux filières de santé MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) si l'étudiant est admis en santé.

Si l'étudiant n'a pas obtenu la filière souhaitée, il a la possibilité de s'inscrire en L2 LAS pour recandidater.

S'il n'est plus intéressé par les filières santé, il peut s'inscrire en L2 classique avec la possibilité de recandidater en L3 accès santé s'il change d'avis.

Si l'étudiant n'a pas validé son année de Pluripass, il pourra se réorienter en L1 via Parcoursup mais ne pourra pas poursuivre ses études en se réinscrivant en L1 LAS ou PluriPASS.

- Etudiant de L1 LAS :

Pour cet étudiant, le dépôt de dossier en filière santé décompte une candidature.

Si son année est validée et que le dossier est déposé, l'étudiant peut poursuivre ses études en filière santé MMOPK s'il est admis en santé et qu'il obtient la filière qu'il souhaite.

Si l'étudiant n'obtient pas ce qu'il souhaitait, il peut s'inscrire en L2 classique ou L2 LAS (avec la même mention de L1 LAS).

L'étudiant peut aussi se réorienter vers une L1 via Parcoursup, mais pas une L1 accès santé.

Si l'étudiant n'a pas déposé son dossier parce qu'il n'a pas voulu prendre une candidature, une poursuite d'études est possible en L2 ou L2 LAS (même mention de L1 LAS), ou en L1 en se réorientant via Parcoursup (mais pas en L1 accès santé).

Si l'étudiant n'a pas validé sa L1 accès santé, il ne devrait pas avoir déposé de dossier. Soit il redouble sa L1 classique, soit il se réoriente via Parcoursup. En aucun cas, il ne peut se réinscrire en L1 LAS ou en PluriPASS.

Etudiants de L2 LAS et L3 LAS

Le schéma est identique à celui d'un étudiant en L1 LAS (diapositives 61 et 62).

Madame PRUNIER explique qu'un étudiant inscrit dans un niveau de licence ne peut pas se réinscrire en licence accès santé à un niveau inférieur ou identique, même s'il se réoriente :

L1 : inscription impossible en L1 LAS

L2 : inscription impossible en L1 LAS et L2 LAS

L3 : inscription impossible en L1 LAS et L2 LAS et L3 LAS

Monsieur ROBLÉDO prend l'exemple d'un étudiant qui valide sa L1 LAS, qui dépose un dossier et n'est pas pris en filière santé, il perd alors une chance. Il peut accéder à la L2 LAS, et s'il valide son année, déposer une nouvelle fois son dossier, en ce cas, les deux chances lui sont

décomptées. Monsieur ROBLÉDO demande alors quel est l'intérêt pour l'étudiant de s'inscrire en L3 LAS. Madame MALLET répond que l'étudiant ne peut s'inscrire en L3 LAS que s'il a déposé une seule candidature au préalable.

Madame PRUNIER explique que certains étudiants ne vont pas s'inscrire en L1 LAS, mais directement en L2 LAS. Ils ont la possibilité de déposer leur 2^{ème} candidature en L3 LAS. Les étudiants ne sont en effet de déposer une candidature dès la L1 LAS.

Madame PRUNIER réitère ses propos : les étudiants ne peuvent déposer que 2 candidatures pendant leur licence. Ils doivent signer un document attestant qu'ils n'ont pas formulé plus de 2 candidatures et qu'ils ne se sont pas inscrits dans plus d'une université française.

Madame MALLET et Monsieur ROBLÉDO estiment que le diaporama présenté manque de précisions. Ils invitent Madame PRUNIER à mettre un astérisque sur les diapositives en rappelant que l'étudiant ne dispose que de deux chances.

Madame TRAVIER cite le cas d'un étudiant qui aurait utilisé sa première chance en L2 LAS, mais n'aurait pas souhaité utiliser sa 2^{ème} chance en L3 LAS, a-t-il la possibilité d'utiliser cette 2^{ème} chance lorsqu'il est inscrit en master en conservant ses notes de L3 ? Madame PRUNIER répond, *a priori*, de façon affirmative. Elle indique qu'aucun texte réglementaire n'est paru pour apporter cette précision.

Les conditions de poursuite d'études dans le cadre de Pluripass et des licences d'accès santé sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.7 MCC MEM (Mini Entrevues Multiples) Pluripass / LAS –vote

Madame PRUNIER explique que l'arrêté du 22 octobre 2021 a précisé les conditions de la validation, les modalités et compétences évaluées par chaque épreuve.

L'arrêté impose des critères très précis notamment en durée de certaines épreuves qui doivent être minutées, en définissant ce qui est recherché, quelles sont les interactions, les supports proposés.

L'équipe pédagogique cherche à rendre ces entrevues plus intéressantes, à la fois pour les équipes pédagogiques elles-mêmes mais aussi et surtout pour l'étudiant. L'objectif est que l'étudiant qui dépose deux fois sa candidature ne prépare pas les mêmes entrevues.

4 MEM sont proposées, d'une durée de 10 minutes, sur 100 points chacune.

Les MEM proposées sont les suivantes :

- MEM 1 : Aptitudes de communication en lien avec le projet professionnel de l'étudiant. Il sera demandé une présentation sur support PowerPoint du projet professionnel de l'étudiant.
- MEM 2 : Prise de conscience d'une situation à l'aide d'un document iconographique.
- MEM 3 : Réflexion autour d'une situation complexe. Les étudiants devront prendre connaissance d'un texte pendant 10 minutes et échanger avec le jury sur ce sujet pendant 10 minutes.

- MEM 4 : Transmission d'un conseil.

Il s'agit d'interactions avec un partenaire, qui sera une personne extérieure à l'Université d'Angers, avec transmission d'un conseil et un échange pendant 10 minutes.

Les modifications des Mini Entrevue Multiples (MEM) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.8 Création du CU Economie-gestion – Faculté de Droit, économie, gestion

Madame Michèle FAVREAU rappelle que l'équipe pédagogique a décidé d'inscrire les étudiants en licence économie-gestion suivant 2 modalités dans le cadre de Parcoursup. Les étudiants obtiennent soit un « oui », soit un « oui si ». Les étudiants qui obtiennent un « oui si » sont invités à suivre la première année de la licence économie gestion en 2 ans.

Avec l'adoption d'une nouvelle maquette à la rentrée universitaire prochaine, en cohérence avec l'inscription de la licence l'économie gestion dans le cadre du projet Thélème, l'équipe pédagogique a voulu tirer profit de l'expérience de la L1 en 2 ans, en s'inscrivant dans le nouvel arrêté licence.

Les équipes pédagogiques ont souhaité réfléchir à un cursus de la première à la 3^{ème} année qui permettrait de délivrer *in fine* une licence professionnelle, valorisée chaque année par l'obtention d'un diplôme d'une certaine reconnaissance.

Il est envisagé une première année avec la validation possible d'un certificat d'université. Une 2^{ème} année validée pourra être sanctionnée par un diplôme d'université avec l'acquisition de 120 cts. La 3^{ème} année permettrait la validation d'une licence professionnelle avec l'acquisition de 160 ECTS.

L'équipe pédagogique souhaitait également donner la possibilité aux étudiants de pouvoir réintégrer le parcours classique de la licence économie-gestion. Le certificat d'université présente ainsi 2 objectifs. Le premier objectif est de permettre aux étudiants de la L1 en deux ans de pouvoir suivre, à l'issue de la 2^{ème} année, les matières auxquelles ils n'ont pas pu assister en première année. Le deuxième objectif est qu'ils puissent intégrer à l'issue des 2 années la L2 du parcours classique ou le projet d'une licence professionnelle, en obtenant le CU à l'issue de la première année et un D.U. à l'issue de la 2^{ème} année.

Les étudiants vont suivre des enseignements communs avec la licence standard la première année, mais ils vont également suivre des enseignements spécifiques. Cela leur permettra de valider à la fois les ECTS de la licence standard, pour une partie, et de valider des ECTS non transférables.

La maquette propose un bloc spécifique permettant d'obtenir ces ECTS supplémentaires qui pourront être inscrits à l'annexe au diplôme. Les étudiants ayant suivi la première année de cette L1 en 2 ans et qui s'inscriront en 2^{ème} année auront validé le CU. Ils auront obtenu 60 ECTS dont une fraction d'ECTS de la licence classique. En 2^{ème} année, les étudiants pourront combler cette partie de la licence 1 pour obtenir les 60 ECTS de la licence classique. Les ECTS supplémentaires qui auront été acquis pourront être mentionnés à l'annexe du supplément au diplôme.

Il est envisagé de proposer au vote de la CFVU, à la rentrée prochaine, le diplôme d'université correspondant. Les étudiants qui ont obtenu un « oui si » et qui auront validé le certificat d'université seront appelés à poursuivre en diplôme d'université s'ils ne souhaitent pas valider la partie de la première année de licence qu'il leur manque pour pouvoir intégrer la L2.

Madame FAVREAU rappelle que les différentes unités d'enseignement de la licence économie gestion ont été réparties dans des blocs thématiques qui relèvent pour certains d'entre eux du socle fondamental et pour d'autres du socle transversal. Le socle transversal et le socle fondamental ne se compensent pas. Le certificat d'université permet la compensation de toutes les notes obtenues.

Le parcours de la L1 en 2 ans a pour objectif d'offrir une 2ème chance aux étudiants qui ont été inscrits à la Faculté avec un « oui si ». Le CU proposera un accompagnement et du tutorat. Les étudiants pourront rejoindre, s'ils le souhaitent, le parcours standard ou rejoindre la licence professionnelle. Ils pourront également se réorienter en BTS ou en BUT.

Monsieur DANIEL ajoute qu'une centaine d'étudiants ont été inscrits dans le parcours de la L1 en 2 ans. Ces étudiants ont été sélectionnés au regard du résultat obtenu au baccalauréat et après les évaluations effectuées à l'issue de la première période, aux alentours des vacances de la Toussaint. Certains étudiants qui avaient obtenu une réponse « oui » dans le parcours classique ont été invités à s'inscrire dans le parcours progressif. Il a également été proposé à des étudiants du parcours progressif de rejoindre le parcours classique.

Lors de la première période à l'Université, tous les étudiants suivent les mêmes cours pendant les 6 premières semaines.

Comme pour l'ensemble de la licence, Monsieur DANIEL explique que les parcours classique et progressif de la licence ont été construits autour de blocs thématiques et autour de blocs de compétences sur les 3 années. L'équipe pédagogique est en train de finaliser l'équivalence entre les blocs thématiques et les blocs de compétences. Cela s'appliquera également au certificat d'université.

Monsieur ROBLÉDO juge la philosophie du dispositif très intéressante. Il se demande quel est le diplôme obtenu par un étudiant qui validerait sa 3ème année. Madame FAVREAU répond que l'étudiant obtient en ce cas une licence professionnelle.

Monsieur ROBLÉDO demande si cette licence professionnelle a été inscrite dans l'offre de formation. Madame FAVREAU répond par la négative. Monsieur DANIEL précise que l'objectif de professionnalisation est étendu au vivier des licences, même s'il s'agit d'un parcours progressif. Madame FAVREAU rappelle que la Faculté de droit économie-gestion propose déjà 4 licences professionnelles. L'objectif du diplôme d'université n'est pas uniquement de nourrir les licences professionnelles proposées par la Faculté de droit économie-gestion. La Faculté réfléchit à l'articulation entre le DU et les différentes licences professionnelles.

Monsieur ROBLÉDO en déduit que les blocs suivis par les étudiants dans le cadre de ce cursus ne constituent pas une organisation en parallèle de la licence classique. Madame FAVREAU répond que toutes les unités d'enseignement ne sont pas proposées au sein du certificat d'université mais il s'agit pour la majorité des mêmes matières et des mêmes examens.

Madame TRAVIER demande si les modalités de contrôle de connaissances sont identiques en termes d'évaluation et de validation. Madame FAVREAU répond qu'à partir du moment où une unité est prévue dans un bloc et qu'elle est commune au parcours standard, les mêmes examens et les mêmes modalités de contrôle de connaissances sont prévues.

Les 22 ECTS supplémentaires prévus pour le CU correspondent au bloc 10. Ce bloc est spécifique au certificat d'université. Le bloc 10 propose 2 cours : un cours économie et société et un cours de culture générale. Il est aussi prévu du tutorat et un stage obligatoire d'une durée minimum de 2 semaines. Les étudiants devront en outre participer à 3 ateliers de PPE.

La création du certificat d'université est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

5 Affaires générales et statutaires

5-1 Résultats de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master

Madame MALLET rappelle que les élections se sont tenues du lundi 6 décembre 2021 9h au mardi 7 décembre 2021 17h.

1 candidature avait été déposée.

Madame Fabienne HUBERT est élue représentante du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h15.

La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 13 décembre 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 13 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Prospective et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Affaires générales et statutaires

1. Informations

1-1 Point sur la rentrée – Focus logement – par Madame Stéphanie TEXIER, Directrice de la politique de site Angers, Le Mans, Laval au CROUS

1-2 Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL

1-3 Retour du HCERES après la visite du 2 décembre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction politique de site Angers Laval Le Mans
CROUS NANTES Pays de la Loire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LOGEMENT ETUDIANT

BILAN DE RENTREE 2021

Contexte de la rentrée 2021

A Angers, le parc de logements CROUS (2316 logements et 2340 lits) permet de loger 5,5% des étudiants et représente une capacité d'hébergement 17,8, % de boursiers

Le taux d'occupation en mars 2021 était encore de 95,5% avec un nombre de départ divisé par deux en 2021

Avec les travaux de LAKANAL, le CROUS achève la dernière phase de travaux de réhabilitation rénovation de son parc.

Moins de places offertes en 2021 au premier tour : 874 places sur les 2120 places du parc CROUS en raison :

Des travaux de réhabilitations de LAKANAL (- 220 places)

Des places gagées au titre des conventions avec les établissements

Du renouvellements des étudiants déjà logés

Des logements d'urgence

Des vœux en baisse de 25%

3142 au titre du vœu 1, déposés en 2021

(4197 en 2020)

439 places disponibles à l'issue du premier tour contre 54 en 2020

Les modalités d'affectation

- Dans les structures où le nombre de places était relativement important (plus de 10) tous les boursiers avérés qui se positionnent ont été affectés automatiquement
- Dans les structures où le nombre de places est restreint (moins de 10) les boursiers, d'échelon 4-5-6-7 avérés qui se sont positionnés ont été affectés automatiquement
- S'agissant des étudiants internationaux individuels, les affectations se sont faites manuellement 26 places ont été proposées à partir de jeudi 15 juillet au titre de l'offre complémentaire, sur la base des critères pédagogiques adoptés en CA :
 - Les étudiants primo-arrivants en France qui s'inscrivent en Master
 - Si des places restaient disponibles, les étudiants primo-arrivants en France qui s'inscrivent en Licence
 - Les étudiants non primo-arrivants ou inscrits dans d'autres cursus (Doctorat, DU, I-FLE, IEJ, BTS, DGC, DGSC, stagiaires, etc.), ne sont pas prioritaires dans l'obtention d'un logement CROUS.

Situation à la rentrée universitaire

- Au 1^{er} septembre 2021, la quasi-totalité des logements était réattribuée. Quelques places se sont libérées au fil de l'eau (départ tardif, arrivée annulée etc...)
- Les étudiants en recherche de logements étaient systématiquement orientés vers la plate forme « messervices », seul point d'entrée pour les demandes de logement CROUS.
- Les moyens déployés :
 - création d'une cellule info logement au sein du CROUS composée de deux étudiants internationaux
 - renforcement des échanges et collaboration entre le CROUS, l'Université, la Ville d'Angers et les pilotes des dispositifs comme un lit pour la nuit ou HTH avec le maintien de la « cellule de veille »
 - renforcement des aides CROUS fléchées pour contribuer à la prise en charge des frais d'hébergements des étudiants en situation précaire.
 - mobilisation de trois logements de fonction permettant d'héberger une dizaine d'étudiants dans l'attente de la fin des travaux de la cité LAKANAL

Les perspectives

À court terme

- reconduction du dispositif cellule d'info logement
- disponibilité des 220 logements de LAKANAL en janvier 2022
- livraison de la nouvelle résidence Cœur de Maine, soit 170 logements prévue pour juillet 2022
- augmentation du volume de logements accordés à l'UA dans le cadre de la convention (+ 35)

À moyen terme

- Trois projets de résidence étudiante prévus sur Angers, site de Belle BEILLE (Lakanal, Sciences, Lettres) – études de faisabilité en cours – accord des différents acteurs (Collectivités, Etat, CROUS, Université) – parc de 500 logements environ attendus pour 2024-2025

POUR INFORMATION

1-2 PIA4 Excellences

Résultats de la vague 1:

- ✓ 15 projets retenus sur 35 (8/12 pour les établissements Idex-Isite ; 7/23 pour les autres) pour un montant total de 292 M€
- ✓ Le projet Integraal déposé par la COMUE UA-LMU non retenu
- ✓ Vague 2 : clôture le 1^{er} février 2022
- ✓ Montant encore mobilisable : 295 M€ pour les projets hors Idex/Isite

1-2 PIA4 Excellences

Synthèse évaluation projet Integraal:



- **Partenariats forts avec les partenaires socio- éco régionaux et les collectivités territoriales**
- **Une offre de formation pertinente et en adéquation avec les défis sociétaux**
- **De nombreux dispositifs d'attractivité (micromaster, hub...)**
- **Une gouvernance commune clairement décrite qui permet une bonne intégration à l'échelle de la COMUE**
- **Des ressources significatives pour co-financer le projet**



- **Choix des GS orienté sur les forces recherche mais non argumenté sur la nécessité du lien formation-recherche pour répondre aux futurs enjeux de formation pour relever les défis sociétaux**
- **Ne répond pas totalement aux attentes de l'AAP**
- **Manque de propositions innovantes et d'expérimentation en termes formation**

1-2 PIA4 Excellences

Domaines à améliorer:

- **Mieux justifier le choix des GS**
- **Approfondir les perspectives d'évolution de la ComUE – proposer une vision globale (i.e. comment le projet INTEGRAAL s'intègre à moyen/long terme)**
- **Proposer des pistes plus originales/transformatantes pour atteindre l'excellence**
- **Renforcer le rôle social – sociétal – culturel de l'Université / ComUE**
- **Renforcer la signature du site**

POUR INFORMATION

1-3 Retour de la visite du HCERES du 2 décembre 2021

L'intégralité de l'offre de formation du 2^{ème} cycle (48 mentions + 3 DFA) est accréditée, y compris les Masters qui avaient fait l'objet d'un avis réservé et défavorable.

POUR INFORMATION

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 22 novembre 2021 – **VOTE**

3. Prospective et moyens

3-1 Répartition de l'enveloppe 2022 des moyens destinés à la formation – **VOTE**

3-2 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**

3-1 Répartition de l'enveloppe 2022 des moyens destinés à la formation

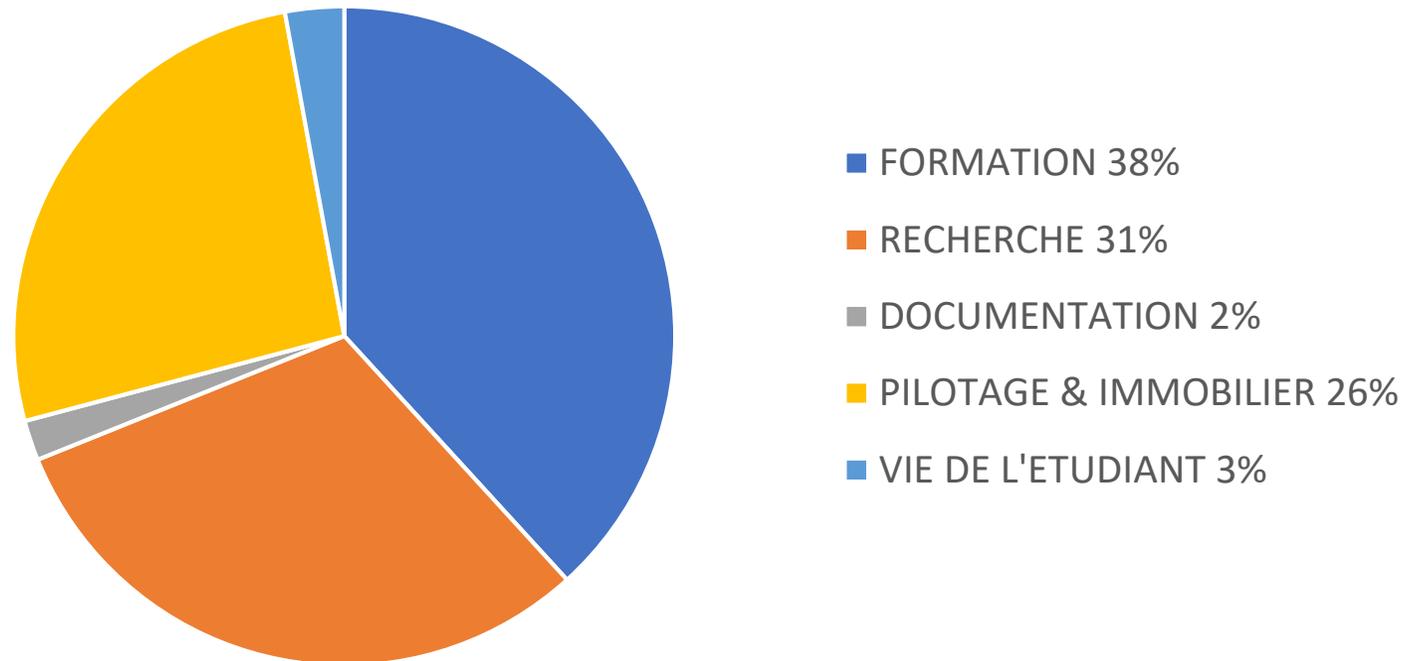
Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2022 : 190 459K€ (autorisations d'engagement) :
 - dont 72 844 K€ pour la formation
 - dont 58 343 K€ pour la recherche
 - dont 3 747 K€ pour la documentation
 - dont 50 035 K€ pour le pilotage et l'immobilier
 - dont 5 490 K€ pour la vie étudiante

Source : Maquette budgétaire BPI 2022, toutes destinations LOLF et toutes masses

Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2022 : 190 459K€ (autorisations d'engagement) :



Source : Maquette budgétaire BPI 2022, toutes destinations LOLF

Focus Formations

- Répartition par masse :

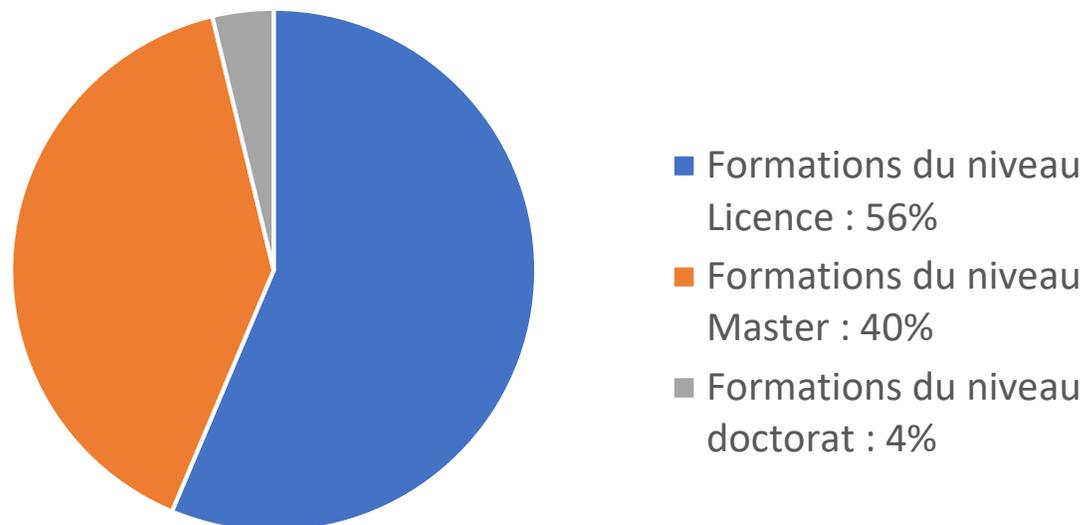
	Personnel	Fonctionnement	Investissement
Formations du niveau Licence	36 495 k€	3 317 k€	1 227 k€
Formations du niveau Master	26 590 k€	1 922 k€	551 k€
Formations du niveau Doctorat	1 517 k€	1 224 k€	0 k€
Vie Etudiante*	3 549 k€	1 763 k€	179 k€

**La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2022, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

Focus Formations

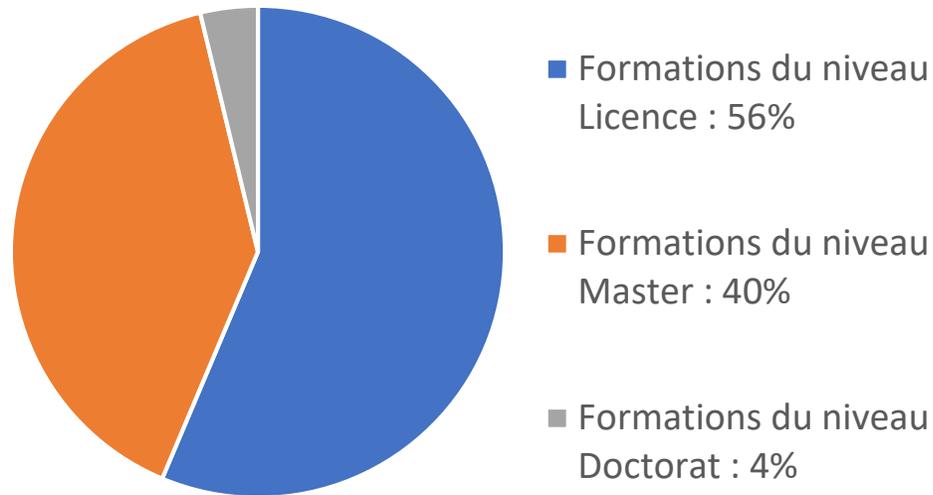
- Part de la formation (hors vie étudiante) dans le budget initial 2022 : 38% (72 844€)



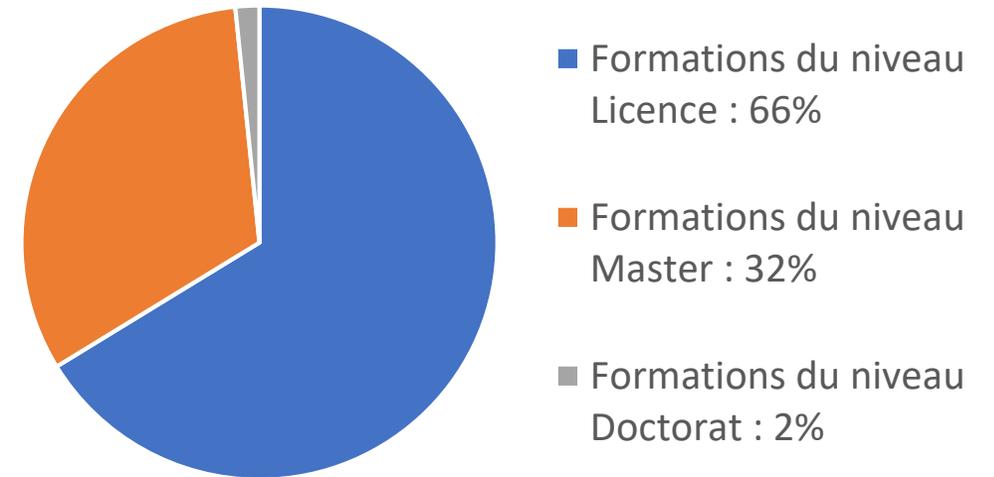
Source : Maquette budgétaire BPI 2022, destinations LOLF D101, D102, D103

Focus Formations

Répartition du budget formation 2022 par niveau



Répartition des effectifs étudiant 2021/2022 par niveau

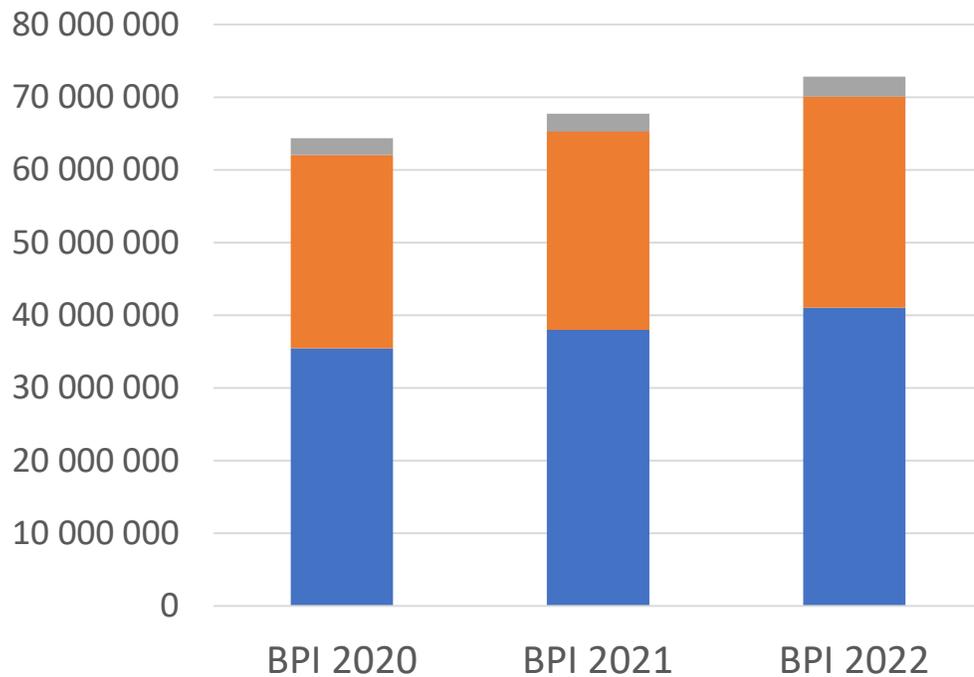


- Au BPI 2022 :

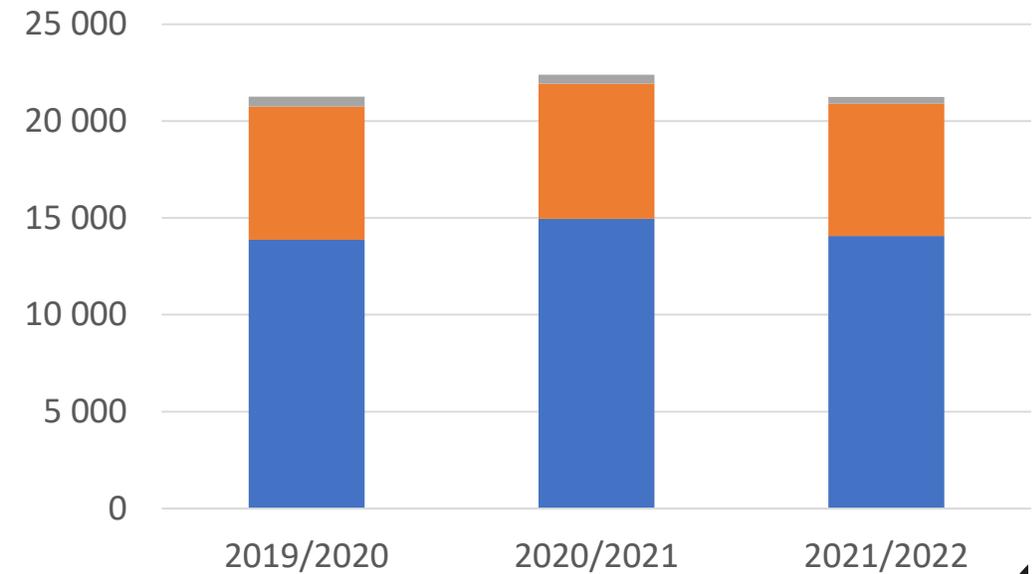
- Le budget « Licence » représente 2916 € par étudiant du niveau licence (+ 11% par rapport au BPI 2021)
- Le budget « Master » représente 4256 € par étudiant du niveau master (+ 9% par rapport au BPI 2021)

Focus Formations

Répartition du budget formation par niveau sur 3 ans



Répartition des effectifs étudiant par niveau sur 3 ans



■ Formations du niveau Licence ■ Formations du niveau Master ■ Formations du niveau Doctorat

Focus Formations

- Répartition de la masse salariale formation et vie étudiante par budget :
 - 84 % sur budget central;
 - 12 % sur le budget délégué aux composantes;
 - 4% sur le budget de services centraux et communs (y compris SCAFOP et SUAPS);

Focus Formations

- Le budget de masse salariale formation représente :
 - 3 209€/étudiant (sur la base 21 240 inscrits principaux hors partenaires 2021/2022 environ (chiffre provisoire - Apogée));
 - 199€/heure d'enseignement (sur la base 343 330 EQTD sur 2019/2020 - PCE)

Source : Maquette budgétaire BPI 2022, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203, masse salariale uniquement

Focus Recettes

- Recettes directes de la formation - BPI 2022 :
 - 7 450 K€ :
 - dont 3 918 K€ de droits d'inscription
 - dont 3 113 K€ de recettes de formation continue
 - dont 419 K€ de taxe d'apprentissage

Source : Maquette budgétaire BPI 2022, Fonds FD020, FD030, FD040

Historique des charges d'enseignement

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Effectifs Etudiant	20 180	21 259	21 991	21 240 environ
H/E moyen	15,90	15,58	15,61	
Heures EQTD	320 784	331 290	343 330	
Dont Composantes	303 993	315 071	327 482	
Charges d'enseignement	288 178	298 892	310 894	326 235
Prestations	15 815	16 179	16 588	
Dont Services centraux et communs	16 791	16 219	15 848	

Sources : Charges d'enseignement : PCE jusqu'en 2020/2021, pour 2021/2022 charges calculées dans le cadre des CPOM. Effectifs étudiant : Chiffres SISE jusqu'à 2020/2021, inscriptions principales hors partenaires, pour 2021/2022, chiffres Apogée.



université
angers

3-2 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC

Rappel

- Montants collectés :
 - **2019 : 1,419 millions €**
 - **2020 : 1,485 millions €**
 - **2021 : 1,567 millions €**
 - **2022 (prévisionnel prudent) : 1,53 millions €**

CVEC 2022

- Une répartition construite depuis de 2018 sur la base :
 - Maintien des budgets **Suaps** & **SSU**
(compensation de la perte des frais d'inscription)
 - Développement des services aux étudiants (infirmières de prévention, AS...)
 - Financement des grands projets (La Parenthèse, Parcours sportif...)
- Mais aussi sur les retours CPOM
 - Notamment sur le volet RH

Rappel

- Dernière campagne qui impute 200 k€ sur le projet BUA
 - A priori
- Des provisions pour la refonte des sols du SUAPS
- Permettra de retrouver des marges (relatives) de manœuvre en 2023
 - Notamment dans la perspective du financement du RDC Résidence Universitaire (parking LLSH)
 - Financement pluri-annuel

Rappel

Ce que disent les textes :

- 15% minimum sont consacrés à des actions de médecine préventive (lutte contre les addictions, prévention alcoolisation, sevrage tabagique...)
- 30% minimum perçus au titre de cette contribution au titre de l'accompagnement social
 - Entendu au sens large

CVEC 2022

- Au final :
 - 1 947 000,00 € de diverses remontées**
- **417 000 € d'économies à trouver pour équilibrer**
- **Piste :**
 - Des projets pouvant relever du fonds de roulement (Mur escalade, bar du Quatre...)
 - Une approche amorçage
 - Camion culture..
 - Permettant d'amener l'AAP Cvec Crous
 - Une baisse provisoire de l'imputation du projet BU de 100 k€
 - À réévaluer en fonction des recettes réelles 2021 & 2022
 - Travaux décalés sur 2023
 - En réajustant sur le montant réel
 - Stabilité des montants des années passées

CVEC 2022

- 2 nouveaux postes financés
 - Accompagnement Handicap Etudiant
 - Coordinateur Politique sociale
- Soit :
 - 10,8 ETP
 - **337 250 €** k€
 - **22%** du produit de la CVEC
 - Hors emploi étudiant

SSU : **157 000 €** (4,8 etp)
⇒ 46,5 %

DEVEC : **91 000 €** (3 etp)
⇒ 27 %

SUAPS : **26 000 €** (1 etp)
⇒ 7,8 %

CULTURE : **28 250 €** (1 etp)
⇒ 8,3 %

DDN : **35 000 €** (1 etp)
⇒ 10,4 %

SPORT

- 250 000 €
 - 160 k€ : Pack Gratuit
 - 40 k€ : Logiciel de réservation
 - 50 k€ : provision pour refonte des sols

SANTE

- 182 000 €
 - 150 k€ : Médecine préventive des étudiants
 - 27 k€ : Nightline
 - 5 k€ : outils de prévention

CULTURE

- 210 000 €
 - 45 k€ : Carte Culture
 - 65 k€ : Campus Day
 - 30 k€ : Spectacurieux
 - 30 k€ : Galeries
 - 10 k€ : Emploi étudiant
 - 10 k€ : Report AAP non retenus
 - 20 k€ : Provision Camion Culture

POLITIQUE SOCIALE

- 201 600 €
 - 20 k€ : Precanum
 - 55 k€ : Hot Line étudiante (contrats étudiants)
 - 60 k€ : Mobilité internationale
 - 28 k€ : Cellule d'aide sociale
 - 15 k€ : Toutes mes Aides
 - 20 k€ : Protections périodiques
 - 3,6 k€ : Studapart

VIE DES CAMPUS

- 355 500 € :
 - 110 k€ : FSDIE
 - 20 k€ : Parenthèse
 - 100 k€ : Aménagement BU
 - 20 k€ : Aménagement Cafétéria LLSH
 - 10 k€ : Mission égalité
 - 5 k€ : Concert de rentrée
 - 31 k€ : InfoCampus
 - 7,5 k€ : InfoCampus Cholet
 - 10 k€ : Bien dans mes baskets
 - 42 k€: Projets Participatifs

3-2 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC – vote

Résultat des avis de la Commission vie d'établissement du 2 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité

POUR VOTE

4. Enseignement et conventions 1/3

4-1 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences - **VOTE**

4-2 Parcoursup :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil en L1 et BUT 1– **VOTE**

4. Enseignement et conventions 2/3

4-3 Trouver Mon Master :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Composition des commissions de recrutement - **VOTE**
- Capacités d'accueil en M1 – **VOTE**

4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé :

- Septembre 2022 – **VOTE**
- Septembre 2023 - **VOTE**

4. Enseignement et conventions 3/3

4-5 Conditions de poursuite d'études – Pluripass / LAS – **VOTE**

4-6 MCC MEM Pluripass / LAS - **VOTE**

4-7 Création du CU Economie-gestion – Faculté de DEG - **VOTE**

3→4 Cursus

CMI

BSV

CE

PSI

LUMOMAT



ANR-18-EURE-0012

lumomat

molecular materials for electronics & photonics

ANGERS · NANTES · RENNES

lum
molecular materials for electronics & photonics



ANR-18-EURE-0012

Les caractéristiques des CMI

Excellence

- Formation universitaire en cinq ans sélective et renforcée (+ 20% de contenu)
- Recrutement sur PARCOURSUP et en L1 des étudiants les plus prometteurs
- Cursus répondant aux standards internationaux
- Formation de cadres scientifiques et techniques experts dans leur domaine

Une formation internationale par la recherche

- Interaction avec les laboratoires partenaires dès la L1
- Projets collaboratifs scientifiques dès la L2
- Un minimum de 3 mois passés à l'étranger (stage ou semestre de formation)
- Master 2 intégralement en anglais pour le CMI Lumomat

Multidisciplinarité et formation par projet

- Accompagnement continu pour la construction du projet professionnel
- Développement de compétences transversales (ex : connaissance de l'entreprise, management)
- Réalisation de projets et renforcement des *soft skills* (ex : écouter, débattre, coopérer)

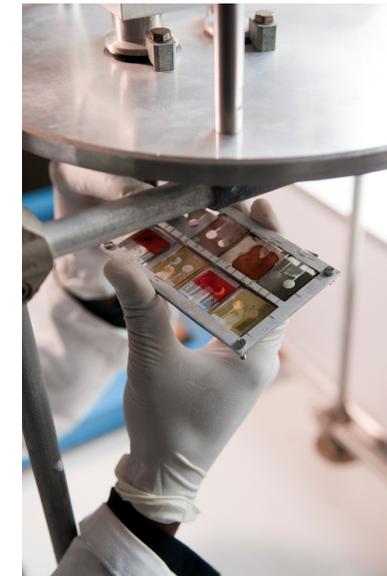
En prise avec le monde socio-économique

- Cursus CMI en prise avec les défis sociétaux actuels
- Actions de partenaires extérieurs (ex : ingénieurs, entrepreneurs) pour la formation et l'orientation
- Stages et/ou Master en alternance en entreprise

Ouverture en 2014 – Master LUMOMAT

Objectif : former des chimistes dans le domaine des matériaux moléculaires fonctionnels.

Une approche pluridisciplinaire des matériaux organiques ou hybrides : de la conception à la caractérisation, jusqu'à l'intégration dans des dispositifs photoniques et électroniques.



Ouverture en 2014 – Master LUMOMAT

Basé sur le modèle des *Graduate Schools*
pour assurer la continuité Licence – Master - Doctorat



M1



M1 en anglais



Ouverture
prévue
sept. 2022

Plus de
détails [ici](#).



M2 en anglais
Alternance possible



Rappel sur le projet LUMOMAT

Labellisation « Ecole Universitaire de Recherche » par l'Agence Nationale de la Recherche en 2019.

Création d'un centre de Formation – Recherche - Innovation en chimie dédié aux matériaux fonctionnels pour l'électronique organique et la photonique.

5 partenaires de l'Ouest de la France :

- Université d'Angers (leader du projet)
- Université de Rennes 1
- Université de Nantes
- ENSC Rennes
- CNRS



Nouveauté 2022 : cursus Master en Ingénierie LUMOMAT



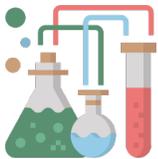
Objectif pour la rentrée 2022 : ouvrir un Cursus Master en Ingénierie (CMI) à l'Université d'Angers, adossé au master LUMOMAT.



CMI : parcours de 5 années avec un recrutement sélectif dès la licence 1.



→ Renforcer la poursuite des étudiants de Licence vers le Master LUMOMAT



→ Mettre l'accent sur l'apprentissage par projets



→ Promouvoir les mises en situation en laboratoires et en entreprises (minimum de 14 semaines en entreprise, 28 semaines au stage)

Le cout : cursus Master en Ingénierie LUMOMAT

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Adhésion réseau Figure (financée par l'Université)	6,6 k€	Frais d'inscription liés à l'apprentissage (~ 5 k€ / apprenti, CMI existants)	40 k€
Dépenses associées aux trois CMI existants	40 k€		
Heures complémentaires associées au CMI Lumomat (100 h)	7 k€	Frais d'inscription liés à l'apprentissage CMI Lumomat (hypothèse : 3 alternants)	10 k€
Fonctionnement CMI Lumomat (missions, matériels pour projets étudiants, aides à la mobilité,...)	3 k€		
Total	56,6 k€	Total	50 k€

CMI financés indirectement par l'alternance

POUR VOTE

Ouverture du CMI LUMOMAT en L1 et L3 (à partir du CMI CE)

4.2 Parcoursup

- Attendus locaux
- Critères d'examen des vœux
- Capacités d'accueil en L1 et BUT 1

Une nouveauté cette année : des classements distincts seront opérés en LAS pour toutes les mentions, sauf Psychologie, Economie-gestion, Sciences, Tourisme.

POUR VOTES

4.3 Trouver Mon Master

TMM est une plateforme nationale de candidature opérationnelle dès le recrutement relatif à l'année universitaire 2022/23.

Le périmètre correspond aux candidatures en première année des formations conduisant au diplôme national de master. Les candidats concernés sont les étudiants titulaires d'un diplôme de grade de licence français (DNL, LP, Bachelor...).

Cadrage composition des commissions de recrutement :

- Les commissions de recrutement doivent être composées, ***a minima***, de deux personnes, dont le responsable de mention (ou correspondant local en cas de coaccrédiation) ou le responsable de parcours.
- Peuvent également faire partie de la commission de recrutement **un ou des représentants des établissements extérieurs pour les formations coaccréditées ; tout autre membre de l'équipe pédagogique.**

4.3 Trouver Mon Master

- Composition des commissions de recrutement
- Capacités d'accueil en M1
- Attendus locaux
- Critères d'examen des vœux

POUR VOTES

4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé

Objectifs pluriannuels d'entrée en première année du second cycle de professionnels de santé atteignable sur la subdivision d'Angers

Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

	Objectifs pluriannuels pour la période 2021-2025	Seuil minimal à -5% de l'objectif	Seuil maximal à +5% de l'objectif
Médecine	1100	1045	1155
Pharmacie	450	425	475
Odontologie	155	145	165
Maïeutique	150	140	160

Objectifs pluriannuels 2023-2027 d'entrée en première année du second cycle atteignable sur la subdivision d'Angers en égard aux capacités de formation

- Médecine 1100 (1045-1155), conforme aux objectifs de l'arrêté du 13 septembre 2021*
- Pharmacie 450 (425 - 475), conforme aux objectifs de l'arrêté du 13 septembre 2021**
- Odontologie 95 (vs. 145 en borne basse de l'arrêté)
- Maïeutique *impossible à déterminer en l'absence de réponse du conseil régional des PDL*

** sous réserve de l'obtention des moyens de scolarité et enseignants Hospitalo-universitaires titulaires nécessaires*

*** viser la cible ou le seuil haut nécessite le recrutement de deux MCF, et nécessité d'augmentation des effectifs hospitalo-universitaires titulaires*

➔ Avis conforme DG ARS en date du 8 décembre 2021, après consultation CRSA

4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé

En évolution par rapport au vote réalisé lors du Conseil d'administration du 17 juin)

- Médecine **215** (*au lieu des 200 places votées par le CA de l'université*)
- Pharmacie **85** (*au lieu des 84 places votées par le CA de l'université*)
- Maïeutique : évolution impossible à déterminer (*pour rappel **25 places** ont été votées par le CA de l'université*)
- Odontologie : **15** places pour septembre **2022** (identique au vote précédent du CA de l'université), **17** places en septembre **2023**

4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé - Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

La répartition de ces places entre les différentes voies d'accès pour l'admission en **septembre 2022** est ainsi la suivante :

2021-2022	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Masso- Kinésithérapie	Total
PluriPASS	101	11	7	40	14	173
L1 LAS	32	4	2	13	5	56
L2/L3	65	7	5	25	9	111
IFSI 49 -53 -72 formations paramédicales	6	1	1	2	0	10
Passerelles	11	2	0	5	0	18
TOTAL avec passerelles	215	25	15	85	28	368



4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé - Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

La répartition de ces places entre les différentes voies d'accès pour l'admission en **septembre 2023** est ainsi la suivante :

2022-2023	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Masso-Kinésithérapie	Total
PluriPASS	102	11	8	40	13	174
L1 LAS	32	4	3	13	5	57
L2/L3	65	7	5	25	9	111
IFSI 49 -53 -72 formations paramédicales	5	1	1	2	1	10
Passerelles	11	2	0	5	0	18
TOTAL avec passerelles	215	25	17	85	28	370

* Sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation

4.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé

Il s'agit d'un vote **ferme** pour 2022, mais d'un vote **sous réserve** pour 2023, en fonction de l'obtention de moyens demandés pour 2023.

Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé :

- **Septembre 2022 – VOTE**
- **Septembre 2023 – VOTE**

UA PASS

**D'après l'article 13 de l'arrêté du 22 octobre 2021, modifiant
l'arrêté du 04 novembre 2019, publié le 31 octobre 2021**

 **FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

 **FACULTÉ
DE DROIT, D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

 **FACULTÉ
DES SCIENCES**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

 **UFR ESTHUA
TOURISME ET CULTURE**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

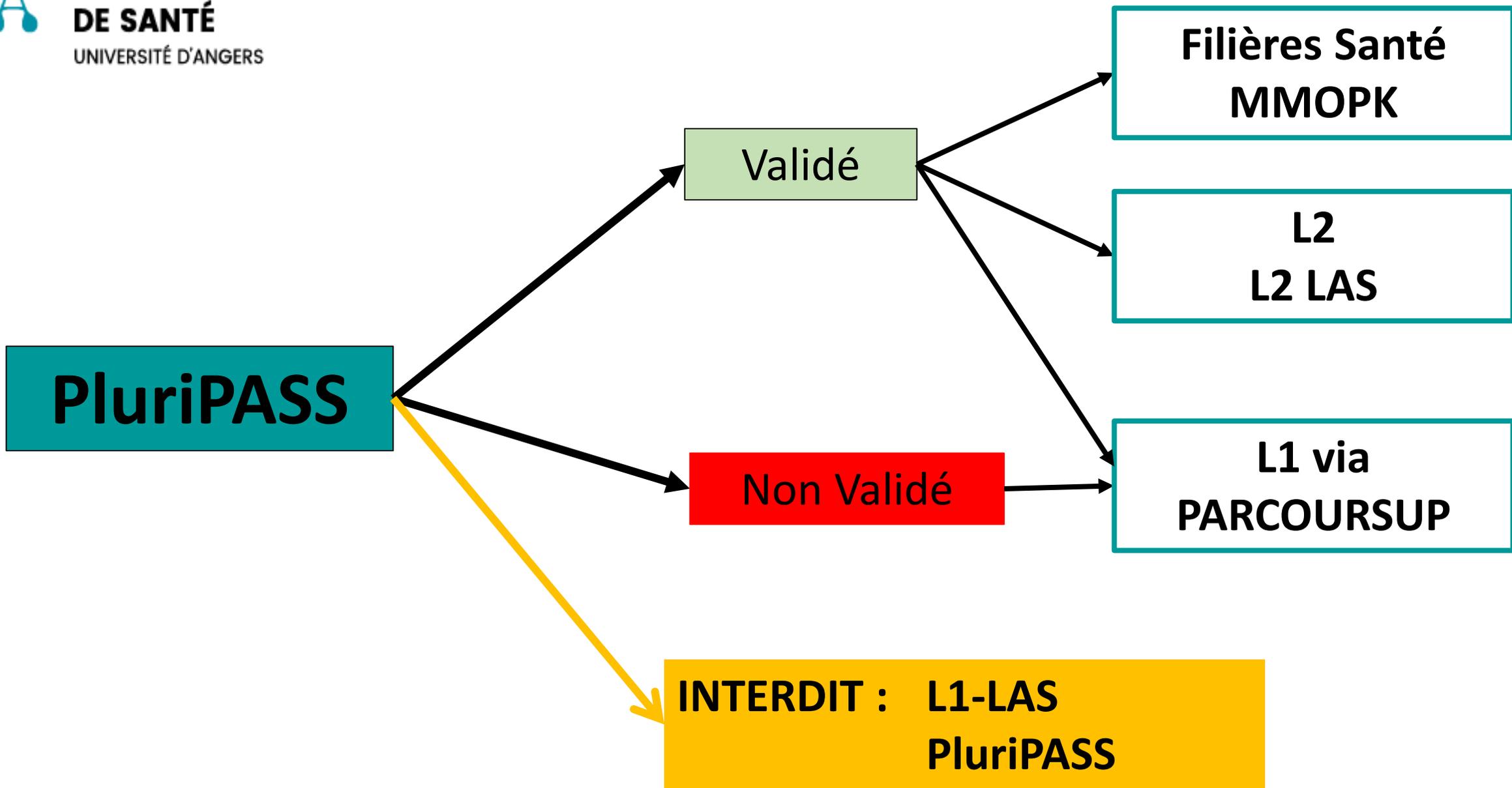
PluriPASS
PARCOURS ANGERS SCIENCES DE LA SANTÉ

L·A·S



ATTENTION

- Il n'est possible de **candidater** que **DEUX FOIS DANS LES FILIERES DE SANTE**
 - Pour PluriPASS
Une **inscription en PluriPASS** consomme une candidature sauf désinscription avant la date officielle de l'université
 - Pour les L1 LAS, L2 LAS et L3 LAS
Une inscription en LAS ne sera comptée comme une candidature que si l'étudiant **DEPOSE UN DOSSIER à l'issue de la validation des 60 ects de la licence** de l'année universitaire



L1 LAS

Validée

Dépôt de dossier

Filières Santé
MMOPK

L2
L2 LAS
L1 en réorientation
via PARCOURSUP

Pas Dépôt de dossier

Non Validée

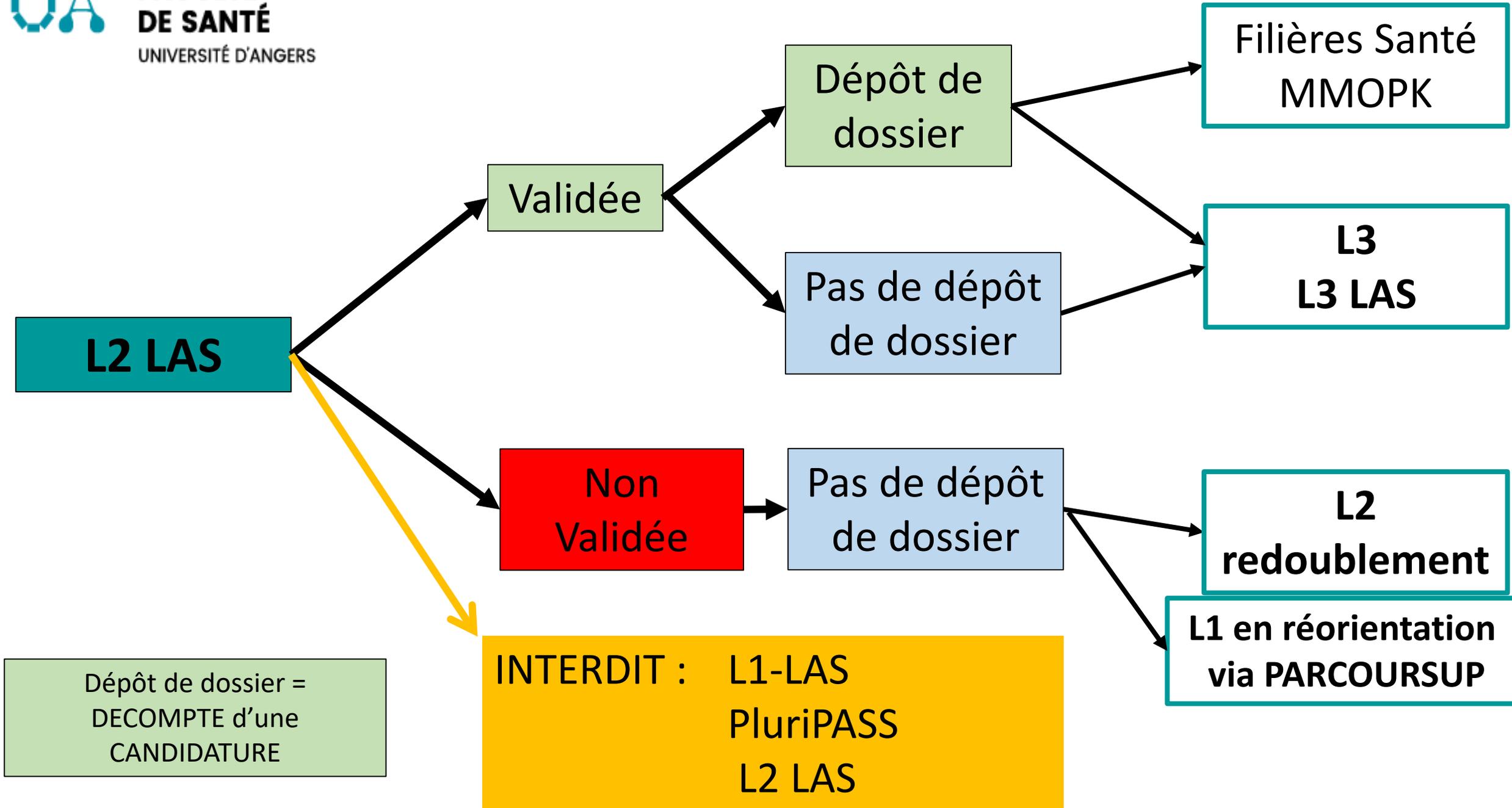
Pas Dépôt de dossier

L1 en redoublement

L1 en réorientation
via PARCOURSUP

Dépôt de dossier =
DECOMPTE d'une
CANDIDATURE

**INTERDIT : L1-LAS
PluriPASS**



L3 LAS

Validée

Dépôt de dossier

Filières Santé MMOPK

M1

Pas Dépôt de dossier

Non Validée

Pas Dépôt de dossier

L3 redoublement

L1 en réorientation via PARCOURSUP

INTERDIT : L1-LAS L2-LAS et L3 -LAS PluriPASS

Dépôt de dossier = DECOMPTE d'une CANDIDATURE

Après une année de licence SANS ACCES SANTE Validée ou non

- **une réorientation en PluriPASS est possible via une inscription par PARCOURSUP.**
- **L'inscription en LAS ne peut pas se faire au même niveau de licence ou à un niveau inférieur**

POUR VOTE

4.6 MCC MEM (Mini Entrevue Multiple) Epreuve du second groupe

Suite à la parution de l'arrêté du 22 octobre 2021, modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019, l'article 12 modifié, nécessite la validation les modalités et compétences évaluées par chaque épreuve .

Intitulé des MEM :

- MEM 1 : Aptitudes de communication en lien avec le projet professionnel de l'étudiant
- MEM 2 : Prise de conscience d'une situation à l'aide d'un document iconographique
- MEM 3 : Réflexion autour d'une situation complexe
- MEM 4 : Transmission d'un conseil

POUR VOTE

4.7 Création du CU Economie-gestion – Faculté de DEG

Objectif: proposer aux étudiants admis en « OUI SI » à la licence d'économie-Gestion de les inscrire dans une perspective de réussite avec différents horizons.

- L'originalité de la démarche repose sur la volonté d'accompagner la validation de chacune des années de la Licence par l'obtention d'un titre universitaire.
- La validation de la première année sera sanctionnée par l'obtention d'un Certificat d'Université (CU), la validation de la deuxième année par celle d'un Diplôme d'Université (DU) et la validation de la troisième année par celle de la Licence Professionnelle.
- Chacune de ces années donnera l'obtention de 60 ECTS distincts des ECTS du parcours classique de la licence.

POUR VOTE

5. Affaires générales et statutaires

5-1 Résultats de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master - **INFORMATION**

5-1 Résultats de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master - information

Les élections se sont tenues du lundi 6 décembre 2021 9h au mardi 7 décembre 2021 17h.

1 candidature a été déposée.

Madame Fabienne HUBERT est élue représentante du personnel BIATSS au Comité de suivi Licence-Master.

POUR INFORMATION

Prochaines CFVU

- Lundi 10 janvier 2022 à 14h30
 - Lundi 7 mars 2022 à 14h30
 - Lundi 11 avril 2022 à 14h30
 - Lundi 9 mai 2022 à 14h30
 - Mardi 7 juin 2022 à 14h30
 - Lundi 4 juillet 2022 à 14h30